Rapport sur la Responsabilité Sociale d'Entreprise



CEB

COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Message du Gouverneur



"La CEB, banque du développement social en Europe, considère comme prioritaire le renforcement de sa contribution à un développement socialement et écologiquement durable."

La responsabilité sociale d'entreprise (RSE) est au cœur des objectifs, de la stratégie et des politiques de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB). Pour cette raison, la CEB, banque du développement social en Europe, considère comme prioritaire le renforcement de sa contribution à un développement socialement et écologiquement durable.

Ce quatrième rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise rend pleinement compte de la mise en œuvre des principes fondamentaux de la RSE. Il incarne l'engagement de la Banque en matière de transparence et d'information sur ses activités.

En tant qu'Institution indépendante étroitement liée au Conseil de l'Europe, la CEB estime que la RSE fait partie intégrante de son mandat et de ses valeurs ; tous ses investissements sont évalués et choisis en fonction de leur impact positif, environnemental et social. À cet effet, la CEB a développé au fil des années une expertise unique visant à accroître la valeur sociale de ses opérations.

Malgré un contexte économique, financier et social toujours difficile en 2011, les résultats de la Banque demeurent robustes et en conformité avec les objectifs définis par le Plan de Développement 2010-2014 : 34 projets, représentant € 2,11 milliards, ont été approuvés et le stock de projets a atteint € 5,27 milliards, dont les deux tiers en faveur des pays du groupe cible d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est. Ce redéploiement progressif des activités de la CEB vers les populations et régions les plus vulnérables témoigne de sa vocation résolument sociale.

L'année écoulée a également été importante pour la CEB en raison de sa sixième augmentation de capital, entrée en vigueur le 31 décembre 2011. Cette augmentation substantielle, qui porte de € 3,3 à € 5 milliards le capital souscrit, représente une opportunité sans précédent pour la CEB d'accroître sa contribution au développement social en Europe, tout en préservant sa solidité financière.

Depuis la publication du troisième rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise l'année dernière, la CEB a lancé et/ou a mené à bien plusieurs projets clés, tels que : une étude de suivi de l'empreinte carbone, un audit d'efficacité énergétique, une révision de ses Règles de passation des marchés et l'organisation d'un séminaire sur le contrôle et l'évaluation destiné aux organes de la Banque.

La qualité de la gestion de son capital humain détermine très largement celle du travail de la CEB, son efficacité et sa capacité à répondre aux besoins de ses États membres. La Banque a donc entrepris des réformes internes pour améliorer la motivation et l'engagement de ses agents. Ces initiatives incluent, entre autres, un exercice de classification des emplois, une enquête de satisfaction auprès du personnel et le recrutement d'un médiateur.

Je souhaite que ce rapport permette aux parties prenantes de la CEB ainsi qu'au grand public de mieux comprendre, évaluer et apprécier l'action de la Banque en faveur d'un développement social durable.

Paris, le 27 avril 2012

Rolf Wenzel



Données clés au 31 décembre 2011

34 projets approuvés :
€ 2 110 millions

Renforcement de l'intégration sociale :
50,3%

Gestion de l'environnement :
28,5%

Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale :
21,2%

Renforcement de l'intégration sociale :
56,6%

Gestion de l'environnement :
21,8%

Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale :
21,6%

Prêts décaissés :
€ 1 855 millions

En faveur des pays cibles (*)

(*) : 21 pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est membres de la CEB

Prêts décaissés :
€ 1 105 millions

Projets approuvés :
€ 1 290 millions

Notation AAA

Moody's (Aaa, perspective stable, 8 septembre 2011)
Standard & Poor's (AAA, perspective négative, 19 janvier 2012)
Fitch Ratings (AAA, sous surveillance négative, 19 décembre 2011)

Premier Accord Partiel du Conseil de l'Europe, signé le 16 avril 1956

40
États membres

Capitaux propres :
€ 2 111 millions

Encours de prêts :
€ 12 075 millions

Fonds propres :
€ 6 509 millions

Total du bilan :
€ 26 083 millions

Bénéfices:
€ 106,4 millions

Compte Fiduciaire Sélectif

Dividendes sociaux cumulés depuis la création du CFS :
€ 105,4 millions

Solde disponible (après affectation du résultat) :
€ 31,7 millions

Voyages professionnels:
2 377 633 km
744 t. éq. CO_2

Consommation d'énergie
Électricité : 964 MWh
Chauffage : 641 MWh

Consommation de papier:
11 tonnes

175 agents et élus

27 nationalités

53% de femmes
47% d'hommes

La CEB et la Responsabilité Sociale d'Entreprise

La "responsabilité sociale d'entreprise" de la CEB englobe la contribution d'ensemble de Banque à un développement socialement et écologiquement durable.

Le rapport en bref

À l'image des précédents, ce Rapport sur la Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) est articulé autour de **trois grandes parties** qui ciblent chacune une facette spécifique de la contribution de la CEB à un développement socialement et écologiquement durable. Sont ainsi successivement présentés, au crible du développement durable : la spécificité d'une institution financière multilatérale à vocation sociale telle que la CEB ("Partie 1 - CEB : la Banque du développement social en Europe"), la manière d'agir de la Banque dans son activité de financement ("Partie 2 - Des financements socialement responsables") et sa manière de fonctionner ("Partie 3 - Une gestion durable de l'Institution").



Les **principes** ayant sous-tendu l'élaboration des précédents rapports sur la RSE ont également été appliqués à ce document qui se veut accessible à tous. D'abord, il s'appuie pour l'essentiel sur une information publique préexistante. Ensuite, une attention particulière a été portée : (i) à la comparaison avec les pratiques et normes en vigueur, en considérant notamment les rapports équivalents produits par d'autres IFI, (ii) au reflet des spécificités de la CEB (mandat, ressources, mode opératoire, etc.) et (iii) à la cohérence entre les volets interne (fonctionnement) et externe (activité de financement) de la RSE.

En outre, le Rapport sur la RSE vise à offrir un **éclairage complémentaire** à celui du **Rapport annuel** d'activité intitulé "Rapport du Gouverneur" en inscrivant l'action de la Banque dans une perspective durable et en s'efforçant de quantifier les avancées réalisées d'une année sur l'autre. C'est pourquoi l'accent est mis sur les évolutions les plus significatives enregistrées depuis la publication du précédent rapport.

Dans le même temps, le document doit continuer à évoluer. Alors que son format a été réduit pour en améliorer la lisibilité, le Rapport sur la RSE a également été rendu plus interactif par l'ajout de liens directs - en relief et en couleur dans le corps du texte - aux pages et documents pertinents du site web.

Pour la première fois, ce Rapport intègre le **cadre *Global Reporting Initiative (GRI)***, qui est le cadre de présentation des rapports de développement durable le plus utilisé, à titre de fil directeur. À partir de sa propre évaluation, la CEB s'attache à renseigner le plus d'indicateurs possible tout en se concentrant sur les indicateurs clés pour ses opérations.

La Responsabilité Sociale d'Entreprise à la CEB

Au-delà de ce Rapport, qui constitue en soi une étape supplémentaire vers le développement durable, la responsabilité d'entreprise demeure pour la CEB tout autant un **défi au quotidien** qu'une perspective de longue haleine, et beaucoup reste à faire pour ancrer l'action de la Banque à cet horizon.

Table des matières

CEB : la banque du développement social en Europe 6

Faits marquants - depuis la publication du précédent rapport 6

UNE BANQUE EUROPÉENNE NATURELLEMENT SOCIALE 7

La mission sociale de la CEB 7
Interaction avec le Conseil de l'Europe 7
Gouvernance 8
Organigramme 9

UN POSITIONNEMENT RESPONSABLE 10

Cadre stratégique 10
Partenariats 10
Solidité financière et gestion des risques 11
Conformité aux bonnes pratiques et intégrité 12

Des financements socialement responsables 14

Faits marquants - depuis la publication du précédent rapport 14

RESPECTER LE MANDAT SOCIAL DE LA CEB 15

En ligne avec les objectifs stratégiques 15
L'accent croissant mis sur la qualité et la valeur sociale 16

S'ENGAGER POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE 17

Le soutien apporté à la cohésion sociale 17
L'intégration systématique de la dimension environnementale 19

Une gestion durable de l'Institution 20

Faits marquants - depuis la publication du précédent rapport 20

TRAVAILLER DE MANIÈRE RESPONSABLE 21

Cadre général 21
Gestion des carrières et opportunités de développement 21
Relations sociales et conditions de travail 23
Éthique et protection de la vie privée 23

MAÎTRISER LES IMPACTS ENVIRONNNEMENTAUX DIRECTS 24

Une double approche pour limiter la propre empreinte écologique de la CEB 24
Mesures et résultats 24

INFORMER ET COMMUNIQUER 26

Cartographie des parties prenantes de la CEB 27

Index du contenu GRI 28

Faits marquants (depuis la publication du précédent rapport)



La CEB peut s'appuyer sur son mandat social unique pour agir en faveur d'un développement socialement et écologiquement durable.

- ✓ **Changements de direction** : nouveau Gouverneur (Directeur général), nouvelles présidences des Organes collégiaux, nouveau Vice-Gouverneur "Pays du Groupe Cible"

- ✓ **Solidité financière** : Mise en œuvre de la sixième augmentation de capital

- ✓ **Partenariats** : Renouvellement des accords-cadres de coopération avec le PNUD et l'UNICEF ; signature d'un *Memorandum of Understanding* avec la Banque asiatique de développement

- ✓ **Bonnes pratiques** : Organisation d'un séminaire ad hoc sur les systèmes de contrôle et d'évaluation à la CEB ; revue du dispositif prudentiel de la CEB par la Banque de France agissant en qualité de conseil



CEB : la banque du développement social en Europe

I UNE BANQUE EUROPÉENNE NATURELLEMENT SOCIALE

Une banque de développement multilatérale à la vocation sociale unique

La mission sociale de la CEB

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) a été créée en 1956 afin d'apporter des solutions aux problèmes des réfugiés. Elle s'est depuis lors adaptée à l'évolution des priorités sociales, pour mieux **contribuer au renforcement de la cohésion sociale en Europe.**

La CEB représente un instrument majeur de la politique de solidarité européenne, en vue d'aider ses **40 États membres** (voir page 13) à atteindre une croissance durable et équitable : elle participe ainsi au financement de projets sociaux, répond aux situations d'urgence et concourt par là même à l'amélioration des conditions de vie des populations les moins favorisées. La Banque intervient essentiellement en consentant des prêts, tout en ayant également la possibilité d'accorder des garanties et de recourir à des comptes fiduciaires.

La Banque contribue à la réalisation de projets d'investissement à caractère social au travers de **trois lignes d'action sectorielle**, à savoir :
- le renforcement de l'intégration sociale
- la gestion de l'environnement
- le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale.

L'Institution est susceptible d'apporter sa contribution à chacun de ses États membres, les fractures sociales et territoriales traversant tous les pays jusqu'aux plus riches d'entre eux. Dans ce cadre, la Banque intervient en priorité en faveur de **21 pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est qui forment son "groupe cible"** (voir page 13).

En tant qu'instrument financier de la solidarité européenne, la CEB exerce un puissant effet de levier au service de sa mission sociale. Avec un capital souscrit de € 5 milliards (à l'issue de la prise d'effet de la sixième augmentation de capital le 31 décembre 2011 - voir encadré page 11), la Banque a été capable de verser plus de € 30 milliards de prêts depuis sa création.





Interaction avec le Conseil de l'Europe

Procédant d'un Accord partiel des États membres du **Conseil de l'Europe**, la CEB est soumise à la **haute autorité** de celui-ci. **La CEB dispose toutefois d'une personnalité juridique distincte et d'une entière autonomie financière**, conditions indissociables d'un fonctionnement bancaire de plein exercice.

Agissant dans le cadre du Conseil de l'Europe, la CEB en soutient les objectifs. Les différents **Sommets du Conseil de l'Europe**, tenus au plus haut niveau politique des Chefs d'État et de Gouvernement, ont chacun donné une impulsion supplémentaire à l'action de la Banque et contribué à façonner son visage actuel : celui de la banque du développement social en Europe. Le troisième et dernier en date de ces sommets, qui s'est déroulé à Varsovie en 2005, a invité la CEB à contribuer par les moyens qui lui sont propres, à la mise en place d'une société européenne libre, démocratique et solidaire.

Le Conseil de l'Europe est tenu régulièrement informé des activités de la Banque et son Secrétaire Général joue un rôle important en émettant un avis de recevabilité du point de vue politique et social pour chaque projet soumis à l'approbation du Conseil d'administration de la Banque. Au total, les relations avec le Conseil de l'Europe façonnent l'identité de la CEB et forment la "marque" distinctive de la Banque au sein de la communauté des institutions financières internationales.

Le Conseil de l'Europe : Droits de l'Homme, démocratie et État de droit

L'accent mis par la CEB sur les droits de l'homme, sous l'inspiration des conclusions du Troisième Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe, illustre concrètement la relation spéciale entre la Banque et le Conseil. En ligne avec le Plan d'Action approuvé lors de ce Sommet, le Règlement des prêts de la CEB, qui est partie intégrante de sa **Politique de prêt et de financement de projets** a été révisé en 2006 pour stipuler que les projets doivent être en conformité avec les dispositions figurant dans la Convention européenne des Droits de l'Homme et la Charte sociale européenne. En outre, la **Politique environnementale** de la Banque, adoptée en 2010, stipule que la CEB s'abstiendra à financer sciemment des projets qui sont identifiés comme ne respectant pas les droits reconnus et protégés dans les traités précités.

Dans le cadre de cette coopération, une mention spécifique est à accorder au Fonds Fiduciaire pour les Droits de l'Homme, créé en 2008 par la CEB, la Norvège et le Conseil de l'Europe pour soutenir les efforts des États membres dans la mise en œuvre de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des autres instruments de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

Depuis la publication du dernier Rapport sur la RSE, le Conseil de l'Europe et la Banque ont mené ensemble plusieurs projets, dont en particulier une coopération approfondie sur la question des réfugiés. En septembre 2011, la CEB a participé à un séminaire du Conseil de l'Europe concernant l'éventualité de mouvements de migrants et de demandeurs d'asile de grande ampleur, à partir de la rive Sud de la Méditerranée et du Moyen-Orient, et présenté les actions qui sont les siennes en faveur de ces populations particulièrement vulnérables à la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Gouvernance

La gouvernance est un élément clé du bon fonctionnement d'une banque multilatérale de développement telle que la CEB. Son dispositif de gouvernance est régi par le Statut de la Banque. Aux termes de l'Article VIII du Statut, l'organisation, l'administration et le contrôle de la Banque sont assurés par les organes suivants : le Conseil de direction, le Conseil d'administration, le Gouverneur et le Comité de surveillance.

Le secrétariat des organes de la CEB est assuré par le "Secrétariat de l'Accord partiel sur la Banque de développement du Conseil de l'Europe" situé à Strasbourg.

Il convient de relever, depuis la publication du dernier Rapport sur la RSE, les premières applications des mesures adoptées dans le cadre de la Revue stratégique pour améliorer la gouvernance. En effet, la réforme du Statut de la Banque a introduit deux nouvelles dispositions spécifiques telles que la suppression du Comité exécutif et la modification de la procédure de sélection et de nomination des Vice-Gouverneurs.

Quatre organes de gouvernance

En tant qu' "organe suprême" de l'Institution, le **Conseil de direction** détermine les orientations générales de la Banque, fixe les conditions d'adhésion d'autres pays, nomme le Gouverneur, décide des augmentations de capital, et approuve le rapport annuel, les comptes et le bilan général de la Banque.

Le **Conseil d'administration** exerce tous les pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil de direction, met en place et supervise les politiques opérationnelles, approuve les projets d'investissement soumis par les Gouvernements, et vote le budget de fonctionnement de la Banque.

Le **Gouverneur** est le représentant légal de la Banque. Il est le chef des services de la Banque et en assure la gestion courante sous la direction du Conseil d'administration. Le 18 décembre 2011, M. Rolf Wenzel a pris ses fonctions de Gouverneur de la CEB pour un mandat de cinq ans, remplaçant ainsi à ce poste M. Raphaël Alomar.

Les dirigeants au 2 mai 2012

Organes collégiaux
M. Raphaël Alomar, Président du Conseil de direction
M. l'Ambassadeur Joseph Licari, Président du Conseil d'administration

Management élu
M. Rolf Wenzel, Gouverneur
M. Nunzio Guglielmino, Vice-Gouverneur
M. Apolonio Ruiz-Ligero, Vice-Gouverneur
M. Mikolaj Dowgielewicz, Vice-Gouverneur *

* M. Mikolaj Dowgielewicz a été élu Vice-Gouverneur Pays du Groupe Cible le 30 mars 2012, pour un mandat de cinq ans débutant le 2 mai 2012.

Il conduit la politique financière de la Banque, en accord avec les directives du Conseil d'administration et représente la Banque dans toutes ses transactions. Le Gouverneur est actuellement assisté par trois Vice-Gouverneurs.

Le **Comité de surveillance** est composé de trois membres nommés par le Conseil de direction. Il est notamment chargé de vérifier les comptes annuels après leur examen par l'Audit Externe. Les pouvoirs du Comité de surveillance sont décrits dans l'Article XII du Statut.

Principes de gestion

Au sein de la CEB, le Statut confère au seul Gouverneur le pouvoir de décision sur la conduite et le fonctionnement courants, dont il répond devant les organes collégiaux. Et ce, en sa triple qualité d'"organe" à part entière, de "représentant légal de la Banque", ainsi que de "chef des services" et de "responsable de l'organisation des services" sous le "contrôle général du Conseil d'administration".

Dans le respect des principes de bonne gouvernance, le Gouverneur s'attache à réunir les conditions d'une prise de décision efficace qui passent par la mise en place de règles de délégation aux Vice-Gouverneurs et de la collégialité à travers les comités internes (listés ci-contre).

La **collégialité** est essentiellement assurée par les comités internes qui couvrent l'activité de la Banque dans toutes ses dimensions. Cette collégialité vise : à assurer la transparence et la compréhension du processus décisionnel, à faciliter la bonne application de décisions prises en toute connaissance de cause et à fédérer une équipe de direction au service de l'intérêt général de l'Institution.

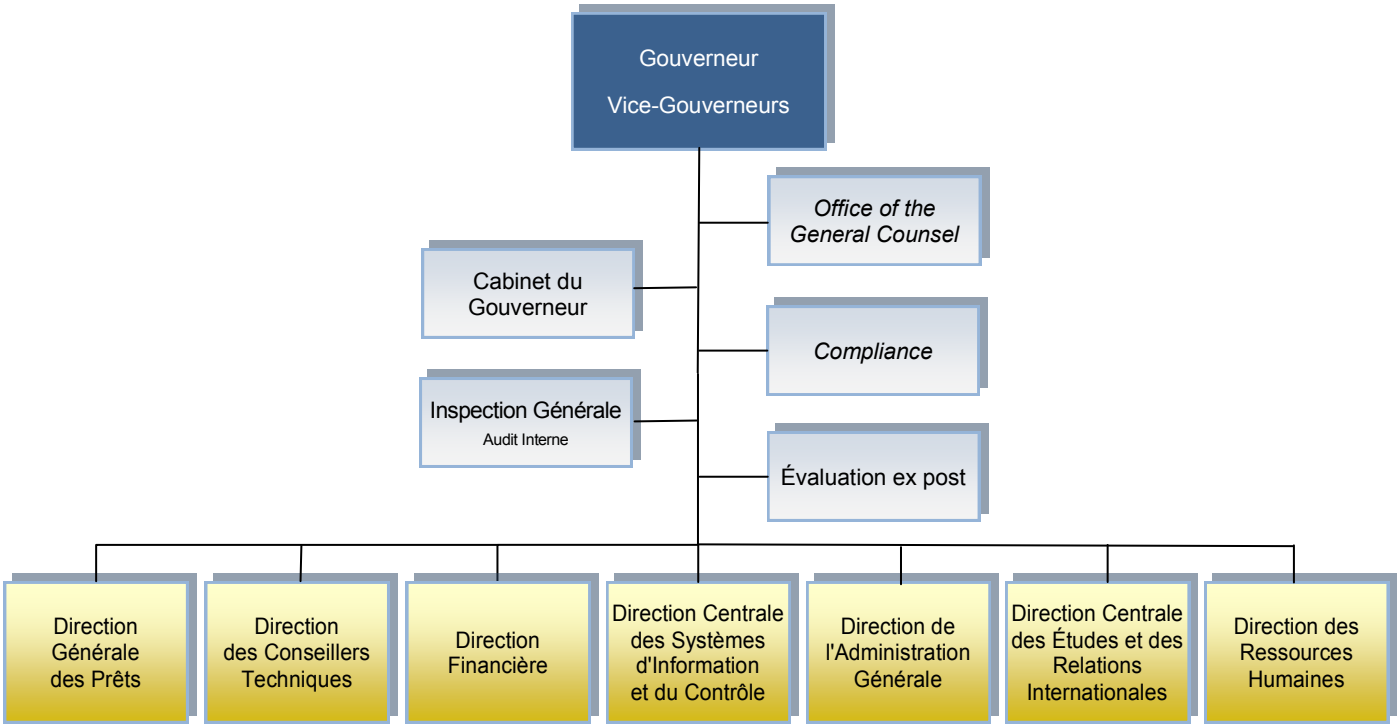
Chaque comité interne est présidé par le Gouverneur ou en son absence un Vice-Gouverneur. Au sein de ces comités inter-directions qui couvrent l'ensemble des activités essentielles de la Banque, un rôle pivot est dévolu au Comité de Direction Générale.

Comités internes

Comité d'Orientation et de Coordination
Comité de Direction Générale

Comité Financier
Comité de Financement
Comité de Projets et de Développement
Comité des Risques
Comité de Pilotage Budgétaire
Comité de Pilotage Informatique
Comité de Gestion Actif-Passif
Comité Organisation et Risques Opérationnels

Organigramme



II UN POSITIONNEMENT RESPONSABLE

Voies et moyens pour la CEB de relever les défis qui l'attendent

Cadre stratégique

La mission sociale de la CEB s'exerce dans un cadre stratégique où sont définies les grandes orientations et objectifs. Ceux-ci sont formalisés dans son "Plan de Développement 2010-2014" qui décrit la politique de prêt de la Banque, ses lignes d'action géographiques et sectorielles, leur logique, les moyens budgétaires et organisationnels nécessaires à leur mise en œuvre, ainsi que l'adéquation entre ces objectifs et le capital de l'Institution.

Le Plan de Développement pour la période 2010-2014, approuvé à l'unanimité des organes collégiaux de la Banque au cours de l'exercice 2009, détermine les orientations stratégiques d'activité à moyen terme retenues au regard du contexte opérationnel dans lequel évolue la Banque.

Le Plan actuel prévoit notamment : **une progression de 15% du volume global de prêts** par rapport à la période 2005-2009, la poursuite de l'**effort en faveur des pays du groupe cible** afin d'atteindre jusqu'à 60% de l'encours de prêts total d'ici fin 2014, ainsi que le renforcement **de la collaboration avec l'Union européenne** et les pays donateurs en vue d'augmenter la capacité d'action de la CEB et la valeur ajoutée de ses interventions.



Au-delà de ce cadre, la Banque procède actuellement à une évaluation de ses nouveaux besoins et moyens d'action afin de **relever les défis à venir**. L'objectif prioritaire consiste à **réaffirmer le mandat social de la CEB** sans compromettre sa solidité financière, par l'amélioration de la sélection des projets, un meilleur ciblage et un contrôle accru des prêts globaux, ainsi qu'une augmentation des subventions accordées aux bénéficiaires des projets que la Banque finance.

Partenariats

Au cours des dernières années, la CEB a tissé un réseau de partenariats étroits avec d'autres organisations internationales. Cette politique de coopération répond à une exigence majeure : permettre à la Banque d'accroître ses moyens d'action et ainsi d'améliorer sa valeur ajoutée. Ce faisant, la nature de la coopération recherchée par la CEB porte en priorité sur des financements additionnels et des domaines complémentaires d'expertise.

Outre les liens naturels de la Banque avec le Conseil de l'Europe, le renforcement de la **coopération avec l'Union européenne** constitue à la fois un axe stratégique pour la CEB et une réalité tangible. Son implication dans des initiatives conjointes aux côtés de la Commission européenne est un moyen pour la Banque de réaffirmer sa vocation sociale et de rappeler que la crise qui sévit en Europe ne doit pas affaiblir cette dimension. Ce partenariat exerce par ailleurs un excellent effet de levier sur l'action de la CEB et lui permet de mieux faire connaître sa nature spécifiquement sociale. Plus concrètement, la Banque participe à différents mécanismes de coopération sous l'égide de l'UE, tels que :

- le *Western Balkans Investment Framework* (*WBIF*), qui est un instrument de coordination visant à faciliter l'accès des pays de la région aux financements européens. Au cours du 1er semestre 2011, la CEB a co-présidé le *Project Financiers' Group*, l'instance opérationnelle du *WBIF*
- la *Neighbourhood Investment Facility* (*NIF*)
- *JESSICA* (*Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas*), pour laquelle la CEB a entre autres détaché un membre de son personnel auprès de la *task force* basée au siège de la Banque européenne d'investissement à Luxembourg
- CEB-ELENA (*European Local Energy Assistance*), qui est une facilité bilatérale mise en place par la Commission européenne et la CEB en 2011 pour financer de l'assistance technique relative à des projets d'efficacité énergétique dans le logement social et les bâtiments publics
- le Programme régional de logement, dans le cadre de l'initiative à haut-niveau visant à trouver des solutions durables de logement pour les réfugiés et les personnes déplacées dans les Balkans occidentaux
- des partenariats tripartites avec KfW et la Commission européenne
- la Plateforme européenne pour l'inclusion des Roms.

Au total, au 31 décembre 2011, les dons de l'UE en faveur de projets financés par la CEB s'élevaient à € 279 millions et les prêts de la Banque associés à ces dons à € 1 077 millions.

La CEB est également un partenaire naturel d'autres **institutions financières internationales (IFI)**, ses pairs, et des institutions internationales actives dans le domaine social, dont notamment des **agences spécialisées des Nations Unies**.

La CEB a ainsi signé des accords-cadres de coopération bilatéraux (*Memoranda of Understanding*) avec la BERD, la Banque mondiale (dont l'ADI), la Banque nordique d'investissement, la BEI (sous la forme d'une Déclaration conjointe sur la coopération), KfW (outre les partenariats tripartites avec la Commission européenne) et plus récemment, le 25 septembre 2011, la Banque asiatique de développement.

La Banque a par ailleurs conclu des *Memoranda of Understanding* avec trois agences des Nations Unies, elles-mêmes actives dans ses États membres, à savoir le HCR, l'UNICEF et le PNUD, les accords avec les deux dernières ayant été renouvelés en 2011. Ces accords entérinent une coopération de longue date qui voit la CEB contribuer, par ses dons, au financement de projets opérés et/ou initiés par ces agences onusiennes spécialisées.
Ci-dessous, le récapitulatif des instruments de coopération "actifs".

	2010	2011
MoU avec l'Union européenne		
1 Politique de voisinage NIF Framework Arrangement	consultation	consultation
2 Politique d'adhésion WBIF	cofinancement	cofinancement
3 Politique de renouveau urbain (Jessica)	consultation	consultation
Autres instruments de coopération		
4 Principes européens pour l'environnement	consultation	consultation
5 Stability Pact (2001-2008) / Regional	consultation	consultation
6 Commission / CEB / KfW (depuis 2000)	consultation	cofinancement
7 CEB / Elena		nouvel accord
8 Programme régional de logement		consultation
Coopération avec les IFI		
9 BEI	cofinancement	cofinancement
10 NIB		
11 Banque mondiale	cofinancement	cofinancement
12 BERD	consultation	consultation
13 MoU CEB-KfW	nouvel accord	consultation
14 MoU Banque asiatique de développement		nouvel accord
MoU avec les agences spécialisées de l'ONU		
15 PNUD		nouvel accord
16 UNICEF	cofinancement	nouvel accord
17 HCR	consultation	cofinancement
Nombre d'instruments de coopération	14	17
dont actifs	12	16
Indicateur	**86%**	**94%**

Légende
- cofinancement (ou apport de fonds aux agences onusiennes)
- nouvel accord (ou renouvelé)
- consultation (dialogue à haut-niveau, préparation, échange d'expertise,…)

Solidité financière et gestion des risques

L'accent mis par la CEB sur la solidité financière et la stabilité

Pour avoir accès aux marchés financiers dans les meilleures conditions possibles, en vue de remplir efficacement son mandat, la Banque cherche en permanence à renforcer ses ressources et sa base en capital. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'augmentation de capital approuvée l'an dernier par les Organes collégiaux.

Sixième augmentation de capital de la CEB

La sixième augmentation de capital de la CEB a pris effet le 31 décembre 2011.

Le capital souscrit a été porté de € 3,3 milliards à € 5 milliards. Si tous les États membres souscrivent, le chiffre atteindra € 5,5 milliards, soit une augmentation de 67%.

Le renforcement de la structure en capital de la Banque est un événement majeur. Il témoigne du soutien dont la CEB bénéficie de la part de ses actionnaires et permettra de mobiliser davantage encore de ressources pour le développement social dans ses États membres.

La notation **AAA/aaa** accordée à la CEB, chaque année depuis 2000, de la part des trois principales agences de notation, témoigne de la bonne santé financière de l'Institution. Pour autant, la Banque ne fait pas exception aux défis qui pèsent sur la notation de toutes les IFI européennes depuis l'éclatement de la crise des dettes souveraines. La CEB, comme la plupart de ses pairs, doit faire face aux baisses de notation à la fois de ses emprunteurs et de ses actionnaires. Il n'empêche, à la date de publication de ce rapport, la Banque bénéficie de la notation AAA auprès des trois agences : Moody's (Aaa, perspective stable, 8 septembre 2011) ; Standard & Poor's (AAA, perspective négative, 19 janvier 2012) ; Fitch Ratings (AAA, sous surveillance négative, 19 décembre 2011).

En matière de gestion des risques, la CEB a beau ne pas être soumise aux règles prudentielles et de contrôle de la profession bancaire, de par son statut international, le système qu'elle a mis en place est régulièrement actualisé selon les recommandations du Comité de Bâle, les directives de l'Union européenne et les meilleures pratiques des IFI. La CEB dispose d'une **gestion des risques intégrée** et indépendante des activités opérationnelles avec des standards de supervision solides. La gestion du risque de crédit, du risque de marché, du risque de liquidité ainsi que du risque opérationnel bénéficie ainsi d'un cadre clairement défini.

Le **dispositif de contrôle prudentiel**, et le fonctionnement interne de l'Institution, a fait l'objet d'une étude de la Banque de France, début 2012, afin d'évaluer les besoins en la matière et d'envisager d'éventuelles évolutions. Les recommandations sont débattues avec les organes collégiaux de la CEB en vue de leur mise en œuvre à l'avenir.

La solidité financière de la Banque lui permet d'avoir **accès aux marchés de capitaux à des conditions favorables**.

Conformité aux bonnes pratiques et intégrité

À l'instar des autres institutions financières internationales (IFI), la CEB se conforme aux **bonnes pratiques** prescrites par les organisations "normatives" de référence dans ses différents domaines d'activité. En sa qualité de banque de développement, qui plus est à vocation sociale et placée sous la "haute autorité du Conseil de l'Europe", la CEB s'engage à respecter l'exigence d'**intégrité** dans son fonctionnement et la conduite de son activité.

Le Directeur du Contrôle de la Conformité **(*Chief Compliance Officer* ou CCO)** joue un rôle clé pour s'assurer que la Banque agit avec intégrité et selon les bonnes pratiques.



Dans le cadre de l'activité de prêt, le CCO joue à la fois un rôle de prévention et de contrôle. S'agissant du volet prévention, le CCO a contribué au processus dit ***Enhanced Due Diligence***, qui prolonge les *Integrity Due Diligence Guidelines* ; la réalisation de ce processus a pour but de s'assurer que les intermédiaires financiers respectent les recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI) en matière de **lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme** (LBC/CFT). S'agissant du volet contrôle, le CCO a mené des investigations pour vérifier que les allégations de fraude ou de corruption en relation avec l'activité de prêt étaient suffisamment étayées ou qu'elles avaient un impact négatif sur les projets financés par la CEB.

Séminaire sur les systèmes de contrôle et d'évaluation à la CEB

Le 17 novembre 2011, la CEB a organisé un séminaire sur les systèmes de contrôle et d'évaluation à l'intention des Organes collégiaux.

L'architecture du contrôle se déclinant à travers toutes les activités de la Banque, le séminaire a mobilisé de nombreux intervenants, le Gouverneur, l'Inspection Générale, l'Audit Interne, la *Compliance* et l'Évaluation Ex Post. Le Comité de Surveillance ainsi que l'Auditeur Externe, le Cabinet Deloitte & Associés, y ont également participé.

Une vue d'ensemble des contrôles et évaluations, fondés sur les recommandations du Comité de Bâle, les directives de l'Union européenne et les meilleures pratiques des IFI, a été présentée.

En outre et conformément aux autres IFI, le CCO suit de près les travaux du **GAFI** et du **Forum mondial de l'OCDE** sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, afin d'actualiser la **liste de la CEB concernant les juridictions sur liste noire et/ou celles jugées faiblement réglementées**. Ce dont la Banque tient compte pour ses opérations de prêt mais également pour ses activités de refinancement et de trésorerie. À cet égard, il importe de noter la participation de la CEB en tant qu'observateur au sein de plusieurs instances du Conseil de l'Europe spécialisées dans ces domaines, telles que le GRECO (Groupe d'États contre la corruption) et MONEYVAL (Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme).

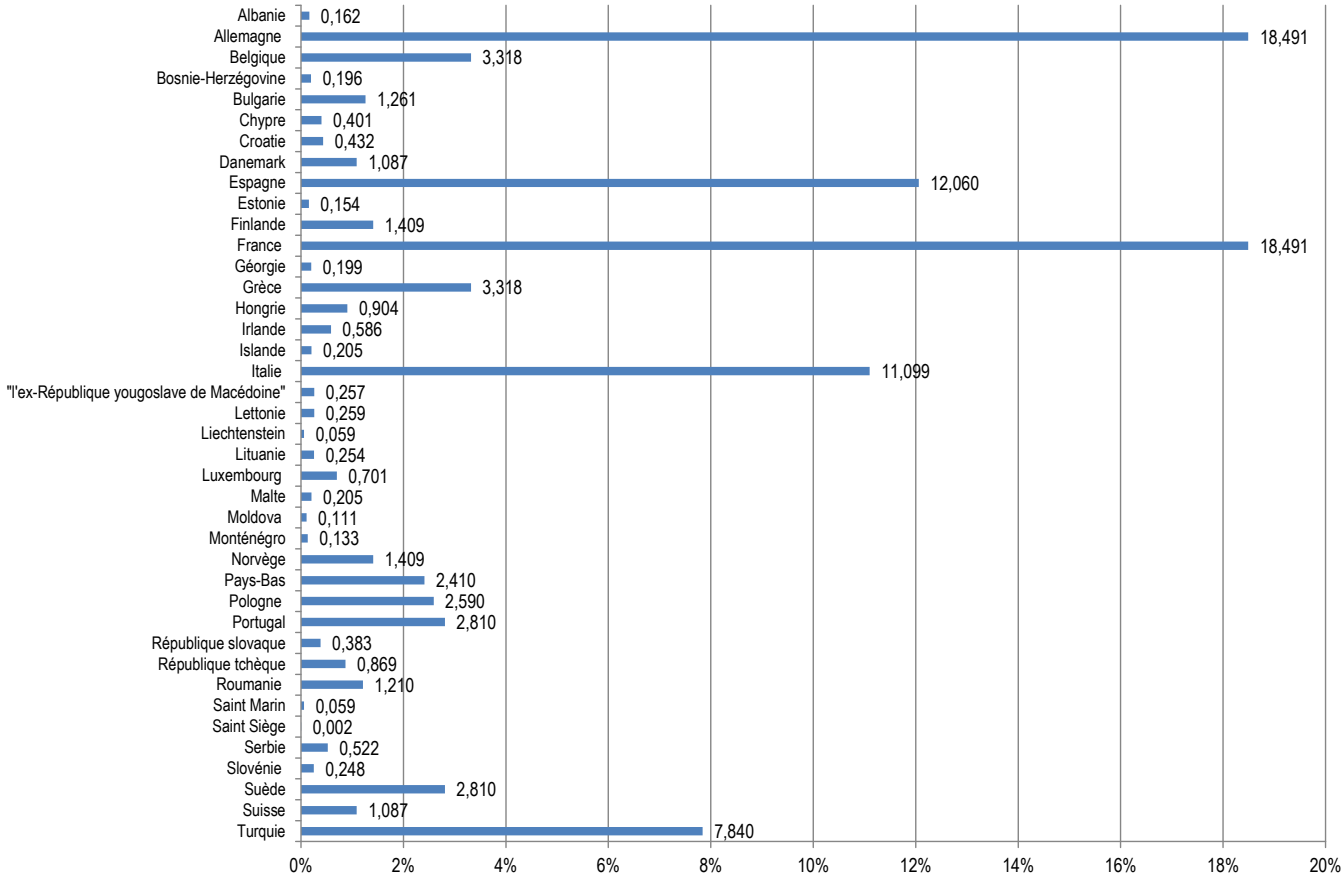
Les actionnaires de la Banque

Les 40 États membres de la CEB :

** Pays du groupe cible d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est*

	Année d'adhésion		
Albanie *	1999	Liechtenstein	1976
Allemagne	1956	Lituanie *	1996
Belgique	1956	Luxembourg	1956
Bosnie-Herzégovine *	2003	Malte *	1973
Bulgarie *	1994	Moldova *	1998
Chypre *	1962	Monténégro *	2007
Croatie *	1997	Norvège	1978
Danemark	1978	Pays-Bas	1978
Espagne	1978	Pologne *	1998
Estonie *	1998	Portugal	1976
Finlande	1991	République slovaque *	1998
France	1956	République tchèque *	1999
Géorgie *	2007	Roumanie *	1996
Grèce	1956	Saint-Marin	1989
Hongrie *	1998	Saint-Siège	1973
Irlande	2004	Serbie *	2004
Islande	1956	Slovénie *	1994
Italie	1956	Suède	1977
"l'ex-République yougoslave de Macédoine" *	1997	Suisse	1974
Lettonie *	1998	Turquie *	1956

Répartition du capital souscrit de la CEB au 31 décembre 2011 (en pourcentage)



Faits marquants (depuis la publication du précédent rapport)



L'engagement pour le développement durable implique de financer des projets de grande qualité présentant une forte valeur sociale ajoutée, en ligne avec la vocation de la Banque.

- ✓ **Activité de projets et de prêts conformes à la stratégie à moyen terme**, davantage axée sur les pays du groupe cible de la Banque
- ✓ **Bonnes pratiques** : nouvelles règles de passation des marchés
- ✓ **Projet emblématique à forte valeur sociale ajoutée** : participation de la CEB au Programme régional de logement en faveur des personnes réfugiées ou déplacées dans les Balkans occidentaux
- ✓ **CEB-ELENA** : (*European Local Energy Assistance*), nouvelle facilité bilatérale aux côtés de la Commission européenne, qui finance l'assistance technique de projets dans le domaine de l'efficacité énergétique de logements sociaux et de bâtiments publics

Des financements socialement responsables



I RESPECTER LE MANDAT SOCIAL DE LA CEB

Dotée d'un mandat exclusivement social depuis sa création, la mission fondamentale de la CEB consiste à financer des projets axés sur la cohésion sociale, la croissance inclusive et le développement durable

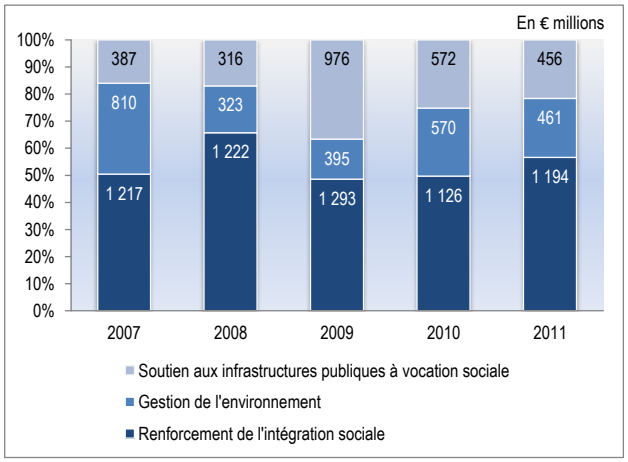
En ligne avec les objectifs stratégiques

Dans le respect de sa vocation sociale et conformément à sa Politique de Prêt et de Financement de Projets, la Banque structure son activité de projets et de prêts selon trois grandes **lignes d'action sectorielles**, comme l'indique le tableau ci-dessous :

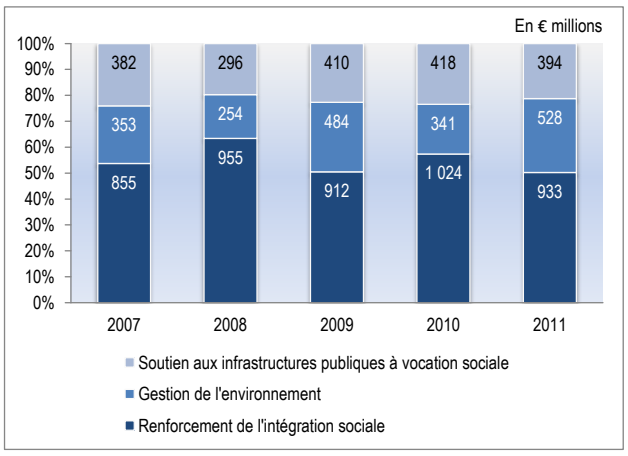
LIGNES D'ACTION SECTORIELLES	SECTEURS D'INTERVENTION
Renforcement de l'intégration sociale	• Aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées • Logement pour les personnes à bas revenus • Création et maintien d'emplois viables • Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural
Gestion de l'environnement	• Catastrophes naturelles ou écologiques • Protection de l'environnement • Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale	• Santé • Éducation et formation professionnelle • Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires

La CEB exerce également sa mission sociale dans un cadre stratégique formalisé par le Plan de Développement à moyen terme. En dépit d'un environnement économique et financier toujours difficile, **les résultats de 2011 sont conformes aux objectifs définis par le Plan de Développement 2010-2014 de la Banque.** Les projets approuvés s'élèvent à € 2 110 millions et les prêts décaissés à € 1 855 millions, pour cet exercice. Le stock de projets, qui atteint € 5 270 millions, se situe à un niveau historique : ceci souligne l'importance que revêt la capacité de prêt de la CEB pour ses États membres et constitue une base solide pour le développement de ses activités dans les années à venir.

Projets approuvés par ligne d'action sectorielle (2007-2011)



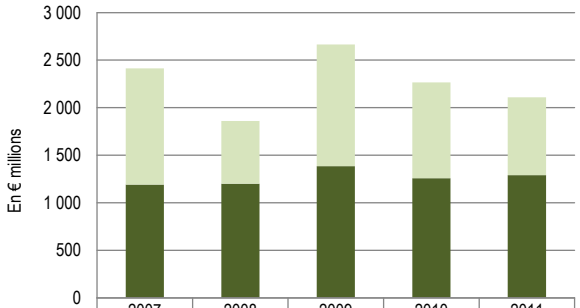
Prêts décaissés par ligne d'action sectorielle (2007-2011)



Conformément à ses orientations stratégiques, **la Banque a continué à se concentrer sur le développement de ses opérations en faveur des pays du groupe cible**[1] : 26 projets ont ainsi été approuvés en 2011, soit un total de € 1 290 millions ou 61% du montant total des approbations de l'exercice. Les prêts décaissés à fin 2011 s'élèvent à € 1 105 millions, soit 60% du total des décaissements[2].

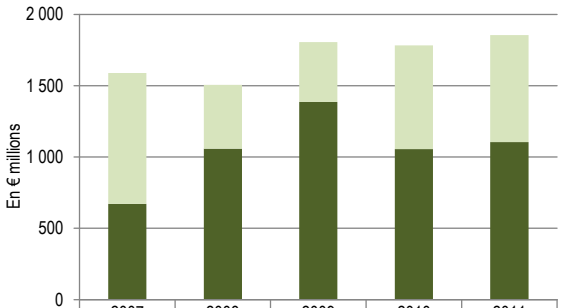
Les graphiques ci-dessous présentent la répartition "pays du groupe cible/non cible" des projets approuvés et des décaissements au cours des cinq dernières années.

Projets approuvés (2007-2011)



	2007	2008	2009	2010	2011
Pays non cibles	1 223	660	1 280	1 008	820
Pays cibles	1 191	1 201	1 385	1 259	1 290

Prêts décaissés (2007-2011)



	2007	2008	2009	2010	2011
Pays non cibles	919	447	421	726	750
Pays cibles	671	1 059	1 385	1 056	1 105

1- Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Géorgie, Hongrie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova, Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.

2- Les chiffres de l'activité dans les pays du groupe cible incluent les opérations par des institutions financières situées dans des pays non-cibles au bénéfice final de pays du groupe cible.

L'accent croissant mis sur la qualité et la valeur sociale

La complexité croissante des projets financés entraîne une demande d'assistance accrue aux stades à la fois de la préparation et de la mise en œuvre. La CEB accorde du reste toujours plus d'importance à réalisation de projets de grande qualité. Dans ce contexte, les équipes de la Banque sont ainsi toujours plus engagées dans le processus de conception, de préparation et de suivi. Le but recherché ne consiste pas simplement à améliorer la qualité et la valeur ajoutée sociale des projets mais également à en restreindre les risques et à en assurer la viabilité.

À cet égard, les opérations financées par la Banque doivent de plus en plus prendre en compte tout un ensemble de facteurs d'ordre institutionnel, technique, économique, social et environnemental, souvent étroitement liés entre eux, ainsi que les règles de passation de marchés.

Nouvelles règles de passation des marchés à la CEB

La CEB a adopté de nouvelles règles de passation des marchés en septembre 2011 qui s'appliquent à tous les projets financés par des prêts de la CEB. Ces nouvelles Règles suivent les principes de passation des marchés édictés par la législation européenne et garantissent une plus grande cohérence avec les politiques de passation des marchés d'autres IFI (en particulier la BEI). Ces nouvelles Règles démontrent clairement l'implication renforcée de la CEB dans la mise en œuvre et le suivi des projets, en particulier dans les opérations hors de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

L'accent mis sur les prêts aux pays du groupe cible implique également la prise en compte des défis spécifiques auxquels ils sont confrontés, et, par conséquent, l'intégration d'exigences supplémentaires afin de garantir le bon déroulement de l'instruction et de la mise en œuvre des projets. Ainsi, le développement de nouvelles opérations reposera de plus en plus sur les capacités additionnelles, assistance technique comprise, que la CEB sera en mesure d'apporter lors des phases de préparation et d'instruction.

Notons que, et c'est le fruit de la coopération renforcée avec d'autres organisations internationales, cette phase de préparation des projets bénéficie de nombreux mécanismes d'appui (telles les subventions du Cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux - WBIF).

Plus largement, la CEB peut compter sur les ressources additionnelles fournies par les comptes fiduciaires, alimentés non seulement par des contributions volontaires des États membres de la Banque, mais aussi par des dons de la Commission européenne. Ceci permet aux pays donateurs de mettre l'accent sur les projets sociaux spécifiques qu'ils souhaitent soutenir en priorité, et de créer un effet de levier qui, en combinant leurs contributions et les prêts, augmente sensiblement leurs montants. La CEB, de son côté, est ainsi en mesure de financer de l'assistance technique, d'améliorer l'impact social de ses projets en proposant des conditions de financement plus attractives, et d'affirmer son mandat social unique en faveur des populations et des régions les moins favorisées. Les comptes fiduciaires financés par les pays donateurs actuellement en vigueur à la Banque incluent :

- Le Compte Fiduciaire Norvégien (*Norway Trust Account*), créé en 2003 et doté de € 3,18 millions au 31 décembre 2011
- Le Fonds Fiduciaire pour les Droits de l'Homme, créé en 2008 et doté de € 6 102 millions
- Le Compte espagnol pour la cohésion sociale, créé en 2009 et doté de € 2 millions.

La Banque dispose également du Compte Fiduciaire Sélectif (CFS), principalement alimenté par prélèvement sur les bénéfices annuels de la CEB, qui permet l'octroi de bonifications de taux d'intérêt pour certains prêts à fort impact social et, exceptionnellement, des dons. Depuis sa création en 2005, le CFS a permis d'accorder des bonifications de taux d'intérêt et des dons pour un montant total de € 105,4 millions.

Pour s'assurer que les projets et programmes financés par la CEB atteignent leurs objectifs en matière de développement et de valeur sociale, le suivi technique et financier est fondamental

Qu'il soit de nature technique ou administrative, le processus de suivi couvre toutes les étapes du projet depuis l'approbation jusqu'à son achèvement. Ce processus garantit la conformité de la mise en œuvre des projets avec les dispositions agréées par le Conseil d'administration et celles figurant dans le contrat-cadre de prêt.

En outre, la fonction de suivi a évolué avec la typologie des projets et des programmes financés de telle sorte qu'elle intervient désormais de plus en plus en phase d'instruction, laquelle définit le type de mécanismes de suivi et ses modalités. À cet égard, notons que la Banque tient plus que jamais un rôle de conseil afin de contrôler la qualité de la mise en œuvre pour le succès des projets.



Le suivi interne des projets est effectué sur la base des informations soumises par les emprunteurs dans leurs rapports de suivi et d'achèvement du projet. Font l'objet d'une attention particulière : l'avancement physique des travaux, le calendrier de mise en œuvre, le respect des coûts, les procédures de passation des marchés, ainsi que la réalisation des objectifs sociaux fixés.

Les **Conseillers Techniques** de la Banque sont en charge du suivi technique des projets sur site. 69 missions ont été menées en 2011, dont 3 concernent l'examen des passation des marchés, 14 l'évaluation, 26 l'achèvement et autant le suivi. Ces chiffres ne tiennent pas compte du travail administratif effectué par les départements "Passation des Marchés" et "Conseillers Techniques", malgré sa forte augmentation depuis 2010.

La situation et la qualité d'ensemble du portefeuille de prêts de la CEB sont présentés au Conseil d'administration dans le rapport annuel de suivi. Ce rapport souligne les différents problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre des projets analysés. Il est complété par un rapport préparé par le Secrétariat de l'Accord Partiel du Conseil de l'Europe, basé à Strasbourg, qui se concentre sur les effets sociaux des projets achevés au cours de l'exercice.

Au sein du processus de contrôle de la qualité, le Département d'Évaluation Ex Post (DEP) a pour rôle spécifique de présenter à la Banque une vision sectorielle à long terme de l'impact social et économique de ses activités de prêts. Le DEP évalue le fonctionnement des projets et des programmes financés par la CEB, ainsi que les bénéfices retirés plusieurs années après leur achèvement. Les enseignements servent ensuite aux politiques de la Banque. Les recommandations, qui permettent de renforcer les dispositions prises en matière tant de conception que de mise en œuvre des projets, sont quant à elles réintégrées au cycle du projet afin d'améliorer la qualité des opérations de la CEB en cours et à venir.

II S'ENGAGER POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien apporté à la cohésion sociale

Conformément à son mandat, la CEB axe son activité sur le soutien apporté à un développement social et économique inclusif ainsi qu'à l'amélioration durable des conditions de vie. À cet effet, elle contribue au financement de programmes d'investissement dans les secteurs du logement social, de l'éducation, de la santé et des infrastructures municipales, dans l'ensemble des pays qui forment son actionnariat.

La mise à disposition de logements décents et abordables constitue l'un des moyens les plus efficaces pour renforcer la cohésion sociale dans les États membres de la Banque

Participation de la CEB au Programme régional de logement

Depuis 2011, la CEB contribue activement à une initiative régionale visant à trouver des solutions équitables, globales et durables à la question des personnes réfugiées ou déplacées dans les Balkans occidentaux. Cette initiative traduit l'engagement conjoint de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, du Monténégro et de la Serbie pour faciliter le retour chez eux ou l'intégration dans leurs communautés d'accueil, des personnes réfugiées ou déplacées du fait des conflits armés survenus dans la région dans les années 90.

La CEB a notamment été invitée à jouer un rôle actif dans le Programme régional de logement lancé dans le cadre de cette initiative. Le programme, qui devraient être mis en œuvre au cours des cinq prochaines années, vise à offrir des solutions de logement durables aux personnes déplacées et réfugiées les plus vulnérables. Près de 74 000 personnes réparties entre les quatre pays devraient directement en bénéficier. La participation de la CEB à ce programme est une opportunité appréciable pour celle-ci de remplir son mandat d'origine, à savoir l'aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées, et de mettre à disposition son savoir-faire sectoriel et sa gestion technique dans le soutien à ce type d'initiatives.



Les projets financés par la CEB dans le secteur du logement concernent la rénovation, la construction ou l'aménagement de logements, ainsi que la transformation de bâtiments existants pour un usage résidentiel, afin d'offrir un logement décent aux personnes à faibles revenus et à d'autres populations vulnérables, comme les réfugiés, les immigrants ou les personnes handicapées.

Sous un angle plus large, la Banque joue également un rôle concernant le renouveau urbain (cf. l'initiative **JESSICA**) et les "**communautés durables**", à travers le financement de projets de logements et de réhabilitation d'infrastructures municipales rattachées. Ces projets sont conçus pour répondre efficacement aux nombreux défis économiques, sociaux et environnementaux qui se posent dans les zones urbaines. La CEB a ainsi entrepris de promouvoir les "bâtiments et infrastructures verts", y compris les logements à faible consommation énergétique et les infrastructures urbaines respectueuses de l'environnement, avec pour objectif de réduire l'empreinte écologique des constructions, notamment des habitations destinées aux personnes à faibles revenus. CEB-ELENA (*European Local Energy Assistance*) est une facilité bilatérale mise en place par la Commission européenne et la CEB en 2011 pour financer de l'assistance technique relative à des projets d'efficacité énergétique dans le logement social et les bâtiments publics.

La Banque accorde également une importance particulière aux **questions relatives aux droits de l'homme, à l'État de droit et à l'appui au système judiciaire.** Le soutien de la Banque aux projets dans le domaine de l'administration publique et judiciaire la distingue des autres institutions financières internationales. Il permet à la CEB de contribuer à l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement des services publics concernés de ses États membres. En poursuivant cet objectif, la Banque a acquis des compétences particulières dans ce domaine, notamment pour ce qui concerne les spécificités du financement des infrastructures pénitentiaires. L'activité de la CEB dans ce secteur s'inscrit au cœur de son mandat, la cohésion sociale d'une société s'exprimant d'abord par la façon dont sont traitées les personnes

les plus fragiles. À fin mars 2012, la Banque avait déjà approuvé le financement partiel de huit projets d'infrastructure pénitentiaire dans plusieurs États membres, pour un montant total de € 342 millions.

La CEB cherche enfin à promouvoir une croissance durable qui soit respectueuse de l'environnement et de l'inclusion sociale de groupes vulnérables, comme les minorités Roms. Faciliter l'accès des PME au crédit pour des investissements productifs qui visent la création et le maintien d'emplois viables ou aider à la mise en œuvre d'infrastructures publiques à vocation sociale confrontées aux conséquences de la crise participent également des efforts en faveur de cette croissance durable.

L'intégration systématique de la dimension environnementale

La démarche de la CEB vis-à-vis du développement social consiste à encourager une relation durable entre les populations et leur environnement, dans les zones urbaines comme dans les zones rurales. La Banque intègre ainsi dès l'origine les questions de durabilité dans ses opérations de prêt. Grâce notamment à ses mécanismes d'instruction et de suivi, la CEB cherche à s'assurer que les projets qu'elle finance sont conçus et mis en œuvre de manière à :

- optimiser les bénéfices sociaux et environnementaux
- minimiser les impacts négatifs sur l'environnement
- respecter les normes sociales et environnementales en vigueur.

Ces principes sont exposés dans la Politique Environnementale qui détaille les engagements et les exigences de la CEB en matière de promotion de la responsabilité sociale et du développement durable.

Rendre opérationnelles les exigences environnementales et chercher à s'améliorer en permanence

Dans ses efforts d'amélioration continue, la CEB développe des procédures et des documents d'orientation (sur l'impact environnemental, l'application de la directive EIE, etc.) et forme en interne le personnel opérationnel afin de s'assurer que les exigences en matière d'environnement sont correctement intégrées dans la conception et le suivi du projet.

Plava Voda: premier projet de catégorie A publié sur le site web de la CEB

Dans un esprit de transparence, la CEB publie des informations environnementales relatives aux projets de catégorie A, c'est-à-dire des projets susceptibles d'impacter l'environnement et qui nécessitent la préparation d'une évaluation complète des incidences. Ces informations sont publiées sur le site web de la CEB sous forme d'un résumé non technique au moins 30 jours avant soumission du projet au Conseil d'administration.



CEB
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Projet de catégorie « A » pour information publique

Conformément à sa politique environnementale, les projets ayant un impact potentiellement significatif (catégorie "A") sont rendus publics par la CEB avant que la Banque ne prenne une décision quant au financement du projet.

Ce document demeurera disponible durant 30 jours à compter de sa date de publication.

Nom du projet	Approvisionnement en eau de la région de Plava Voda
Emprunteur / promoteur du projet	Bosnie-Herzégovine
Lieu du projet	Centre de la Bosnie-Herzégovine (Vallée fluviale de Lasva – A l'est de la capitale Sarajevo)
Domaine(s) d'éligibilité	Modernisation urbaine et rurale
Date d'approbation prévue	27 janvier 2012 – 274ème réunion du Conseil d'administration de la CEB
Description du projet et de ses objectifs	L'objet de ce prêt consiste à cofinancer avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) la reconstruction du réseau d'adduction d'eau potable provenant de la source Plava Voda dans la Municipalité de Travnik, ainsi que la construction de la canalisation principale, d'une longueur de 33 km, entre la source et la Municipalité de Zenica, de même que des équipements permettant les connexions aux réseaux de distribution d'eau existants dans les municipalités. La canalisation est conçue pour permettre de raccorder trois autres municipalités situées sur son trajet, à savoir Novi Travnik, Vitez et Busovaca, si celles-ci décident d'y avoir accès. Environ 250 000 habitants de la région de Bosnie centrale, connue aussi sous le nom de Vallée de Lasva, pourraient bénéficier du projet proposé, ce qui correspond à environ 6% de la population du pays. Les principaux objectifs du projet proposé sont: la fourniture d'une eau de haute qualité, conforme à la Directive de l'UE sur l'eau potable, dans des zones qui souffrent actuellement de pénuries et de la mauvaise qualité de l'approvisionnement existant; et l'élargissement de l'offre afin de permettre une plus large couverture par les réseaux de distribution d'eau municipaux. Cet investissement est financé en parallèle par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) (voir ci-dessous le lien à l'étude d'impact environnemental et social mise en ligne par la BERD).
Conclusions de l'EIE ou des EIE *	Résumé non-technique de l'étude d'impact environnemental et social (EIES): http://www.ebrd.com/pages/project/eia/42926.pdf (*en anglais*) Lien ci-dessous à l'EIES publiée par la BERD le 25 juillet 2011 : http://www.ebrd.com/pages/project/eia/42926.shtml (*en anglais*)

** Ces conclusions sont produites par l'emprunteur ou le promoteur du projet, sous sa responsabilité et sans que leur publication par la CEB puisse être considérée comme une validation de quelque nature que ce soit.*

Contact : info@coebank.org
Merci d'indiquer "Projet A" dans le champ objet.

20/12/2011

La CEB participe également activement à certains réseaux avec des organisations comparables (IFI, institutions et agences de l'UE) pour échanger sur les meilleures pratiques concernant l'évaluation de l'impact environnemental et les questions de durabilité. À titre d'exemple, la CEB a accueilli la réunion *EUFI WACC* le 24 avril 2012. Ce groupe de travail (qui comprend la Commission européenne, la BEI, la BERD, l'AFD, KfW, la NIB et la CEB) vise à soutenir les priorités et objectifs de l'UE pour le financement de l'adaptation au changement climatique.

Faits marquants (depuis la publication du précédent rapport)



Œuvrer au développement durable passe par un fonctionnement responsable de l'Institution

- ✓ **Gestion des carrières et opportunités de développement** : regroupement par bande de grades, complété par une nouvelle classification des postes en cours

- ✓ **Cohésion du personnel et relations sociales** : lancement d'une enquête de satisfaction sur l'engagement et la motivation des Agents ; introduction d'une fonction de médiateur pour faciliter la gestion des conflits

- ✓ **Maîtrise des impacts environnementaux directs** : actualisation et suivi de la mission bilan carbone à la CEB

- ✓ **Information et communication** : enrichissements supplémentaires du site web de la Banque



Une gestion durable de l'Institution

I TRAVAILLER DE MANIÈRE RESPONSABLE

Vers des stratégies de développement professionnel plus personnalisées

Régime général

La politique générale des ressources humaines à la Banque est guidée par les principes et idéaux promus par le Conseil de l'Europe. Le Statut du Personnel des Agents du Conseil de l'Europe est donc "applicable aux Agents de la Banque dans les matières non couvertes par une décision spécifique du Conseil d'administration" et demeure le texte de référence pour le Statut du Personnel de la CEB.

Plusieurs adaptations ont toutefois été apportées pour introduire davantage de souplesse, par la simplification des procédures de recrutement et l'introduction des emplois sur fonction (à durée déterminée) à la Banque, et une plus grande collégialité, par la création des Comités de sélection auxquels le Comité du Personnel donne son avis.

Le Statut du Personnel est également précisé et complété par un Code de Conduite et des Règles sur la protection des données à caractère personnel.

La Banque offre par ailleurs à tous ses Agents un **régime de pension** à prestations définies, sur le modèle des Organisations Coordonnées (six organisations internationales qui ont ou ont eu leur siège en France, dont le Conseil de l'Europe est membre et la Banque rattachée en tant qu'Accord partiel). Les Agents qui ont accompli plus de dix ans de service ont droit à une pension à l'âge de 60 ans. Quant aux autres, ils perçoivent une allocation de départ lorsqu'ils quittent la CEB. Le système prévoit également des pensions pour les membres de la famille de l'Agent (conjoints, enfants et autres personnes reconnues à charge) ainsi qu'une pension d'invalidité. Les Agents pensionnés de la CEB bénéficient par ailleurs d'une couverture médicale après cessation de leurs fonctions et de la prise en charge par la CEB d'une partie de la fiscalité touchant les pensions.

Gestion des carrières et opportunités de développement

En ligne avec les adaptations apportées au Statut du Personnel, la politique des ressources humaines est en constante évolution. Parmi les grands objectifs poursuivis figurent : une gestion de carrière dynamique, une politique de recrutement représentative et des opportunités de développement pour chaque Agent.

Dans cette perspective, la Direction des Ressources Humaines (DRH) a engagé ces dernières années plusieurs grands projets dont le **regroupement des grades** effectué en premier puis complété par l'exercice de **classification des emplois**.

Le regroupement des 24 grades de ses Agents en 5 groupes homogènes (I à V) permet à la Banque d'élargir de manière transparente les possibilités d'évolution de carrière et de s'assurer

Classification des emplois – pour une meilleure gestion des carrières

Pour assurer un bon alignement entre le grade d'un emploi et le niveau de responsabilités associées, un exercice de classification des emplois a été lancé fin 2010, avec l'aide d'une consultante et selon une démarche participative. L'objectif recherché étant de pouvoir disposer d'emplois de référence et de critères standards d'évaluation pour chacun d'entre eux facilitant ainsi la gestion des carrières à la Banque.

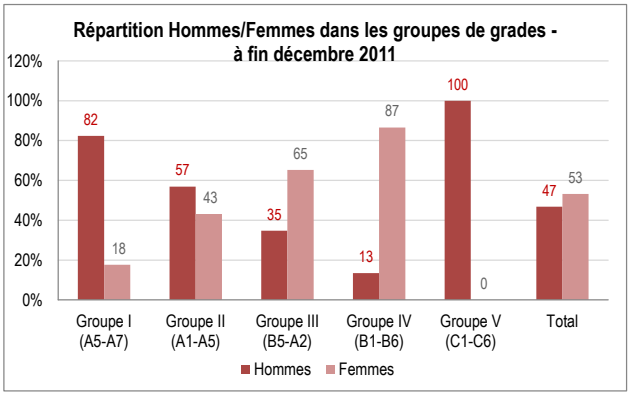
à terme une maîtrise accrue de la masse salariale, sans pour autant remettre en cause le barème de traitement des Agents qui est défini par un grade et un échelon. Le barème de traitement, commun à toutes les Organisations Coordonnées, est public et publié chaque année.

Au fil des ans, la CEB a ainsi fait évoluer ses outils de gestion des ressources humaines tout en étoffant progressivement son effectif, en phase avec l'évolution de ses activités.

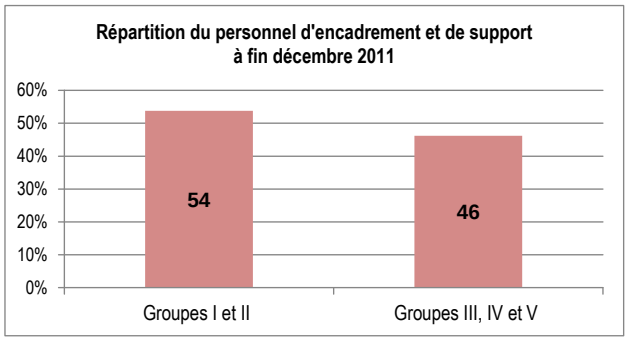
Renforcement, diversité et parité de l'effectif : les chiffres

Au 31 décembre 2011, la CEB comptait 4 hors cadres (Management élu) et 171 Agents permanents dont 15 sur fonction, pour un effectif total de 175. La progression régulière de l'effectif depuis près de deux décennies s'est accompagnée d'un effort de **diversification des nationalités représentées**, au nombre de 27 fin décembre 2011.

En parallèle une attention particulière est portée à la question de la **parité hommes-femmes**, la répartition globale fin décembre 2011, s'établissant autour de 53% de femmes et 47% d'hommes. Toutefois, la représentation des femmes aux grades les plus élevés demeure encore déséquilibrée.



Par ailleurs, le niveau de **qualification du personnel** continue d'augmenter, comme en attestent les derniers recrutements, la part du personnel d'encadrement (Groupes I et II) étant nettement plus élevée que celle du personnel administratif et de support (Groupes III, IV et V).



Dans le même temps, la conjugaison d'un taux de rotation bas (3% en 2011) avec un taux d'ancienneté moyenne élevé, respectivement de 9 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes, permet à la Banque de disposer d'un **personnel expérimenté** et attaché à l'Institution.

L'accent mis sur l'appréciation des performances et la formation au service du développement professionnel

Grâce aux outils mis en place, tels qu'un glossaire de compétences, un formulaire unique et des formations évaluateur/évalué, l'exercice annuel d'**appréciation des performances** est davantage en mesure d'atteindre ses objectifs collectifs et individuels, à savoir : accroître l'efficacité de la Banque par une meilleure utilisation des ressources humaines mais aussi identifier les besoins de formation et de gestion de carrière. À l'issue de cet exercice, les Agents sont éligibles à une rémunération variable complémentaire ainsi qu'à des avancements au mérite. Le niveau individuel dépend de l'appréciation de l'Agent et du nombre d'Agents ayant obtenu le même niveau d'appréciation, dans le respect des enveloppes budgétaires.

Sur la base des éléments ressortant, entre autres, des entretiens annuels d'appréciation, un plan de **formation** est élaboré chaque année par les responsables hiérarchiques, en concertation avec les Agents, et avec le soutien de la DRH. Le Comité du Personnel en est informé chaque année. Ainsi, les Agents ont la possibilité de suivre des formations diversifiées : (i) linguistiques, dans l'une des deux langues officielles de la Banque, (ii) techniques, selon les besoins spécifiques des métiers ou encore (iii) de secourisme. Depuis la propagation de la grippe aviaire en 2006, la CEB a intégré la notion de gestion de crise en cas de pandémie à son Plan de Continuité d'Activité (PCA). Ainsi, afin de familiariser et protéger au mieux ses Agents, une page d'information dédiée sur le site intranet contenant des bulletins hebdomadaires, un guide d'information pratique à l'attention des Agents ainsi que des liens utiles vers des sites internet ont été créés. Depuis 2011, des formations de management et de leadership sont organisées pour aider les managers dans la gestion de leurs équipes. Des accompagnements individuels seront aussi progressivement proposés aux managers.

Relations sociales et conditions de travail

Renforcer la cohésion du personnel et le bien-être au travail

Attention portée à la motivation et à l'engagement des équipes, rôle joué par les instances de représentation du personnel et meilleure gestion des conflits y participent conjointement.

À ce titre et faisant suite à une demande émanant des Agents eux-mêmes, une **enquête sur l'engagement et la motivation** de ces derniers a été lancée en 2011, avec pour objectif premier d'évaluer le climat social à la CEB et d'identifier les principales sources de préoccupation au sein du personnel.

Afin de garantir l'objectivité de l'enquête, des consultants externes ont été chargés de concevoir et de valider un questionnaire sur la base des contributions des différentes parties prenantes (entretiens avec le Management, la DRH et le Comité du Personnel, réunions générales et sous forme de "focus group" avec les Agents). Le taux de participation s'est élevé à 76,5%. Les résultats globaux ont été restitués le 3 avril 2012 conjointement à l'ensemble des Agents et au Management. Une réunion de leadership s'en est suivie pour décider des actions à mener et des présentations des résultats ont été faites pour chaque direction. Des équipes *ad hoc* seront constituées pour concevoir et suivre les plans d'actions d'amélioration par direction et pour la CEB. Il est à noter que cette initiative, première du genre sous ce format, bénéficie d'un fort soutien du Management et de l'attention des organes collégiaux de la Banque.

Au plan institutionnel et pour permettre aux Agents de s'exprimer sur toutes les dispositions d'application ou de modification de leur Statut et sur leurs conditions de travail, la CEB dispose de plusieurs **instances de représentation du personnel**. Instances qui sont au cœur des relations sociales au sein de la Banque.

En premier lieu, au sein de l'**Assemblée générale du personnel**, tous les Agents peuvent exprimer leurs opinions sur leurs conditions d'emploi et de travail.

Le **Comité du Personnel** permet à l'opinion du personnel de se faire jour et de s'exprimer. Il représente les intérêts généraux des Agents, y compris pensionnés, dans les relations avec le Management de la Banque, en particulier avec le Gouverneur. Il est consulté chaque fois que des amendements sont proposés aux textes réglementaires ainsi que sur toute proposition concernant l'orientation générale de la politique du personnel. Enfin, le Comité du Personnel a également pour rôle d'animer et créer des associations à caractère social. C'est sous son impulsion que fin 2008 l'**Association Sportive des Agents** de la CEB a vu le jour.

Le Comité du Personnel participe directement, ou se fait représenter par d'autres Agents qu'il désigne, à plusieurs commissions et comités requérant la participation du personnel. Ainsi, les Agents sont représentés au sein du **Comité d'Hygiène et de Sécurité**, du **Comité Paritaire**, lequel se réunit à l'occasion d'une décision concernant la fin de contrat pour les Agents nommés à titre définitif, du **Comité Consultatif de Gestion du Fonds Autonome de Pensions**, de la **Commission de Protection des données**, du **Comité Consultatif du Contentieux** et du **Conseil de Discipline**.

Le médiateur : un facilitateur dans la gestion des conflits

Pour contribuer à la résolution de conflits via des solutions à l'amiable, la Banque a instauré la fonction de médiateur en 2011. Le médiateur est réputé agir de manière totalement indépendante et impartiale. Parmi ses attributions, le médiateur communique ses propositions ainsi que des rapports au Gouverneur contenant ses recommandations et éventuelles propositions d'amendements au Statut du Personnel, arrêtés et pratiques administratives. En dernière instance, les Agents peuvent faire appel au Tribunal Administratif du Conseil de l'Europe dans les conditions prévues par le Statut.

Éthique et protection de la vie privée

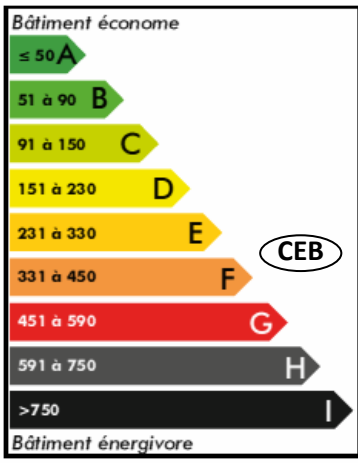
La Banque veille à établir un juste équilibre entre droits, devoirs et respect de la vie privée de chacun.

Au premier rang des devoirs figurent naturellement des règles éthiques, édictées par la Banque, sous la forme d'un Code de Conduite qui s'applique respectivement au Gouverneur, aux Vice-Gouverneurs, aux membres du personnel, aux collaborateurs ou prestataires contractuels, ainsi qu'aux membres des organes collégiaux (Conseil de direction, Conseil d'administration, Comité de surveillance).

En miroir de ces obligations, la Banque a édicté en mai 2008 un règlement sur le système de protection des données à caractère personnel à la CEB et institué une Commission de Protection des Données, comprenant entre autres le Directeur du Contrôle de la Conformité, un responsable de la DRH et un membre du personnel désigné par le Comité du Personnel. Le rôle de cette commission est de formuler des avis sur toute question relative à la mise en œuvre des règlements et de proposer, le cas échéant, des améliorations au système de protection des données personnelles.

II MAÎTRISER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DIRECTS

L'empreinte écologique est une mesure de la pression qu'exerce l'homme sur la nature. C'est un outil qui évalue la surface productive nécessaire à une population pour répondre à sa consommation de ressources et à ses besoins d'absorption de déchets.



Une double approche pour limiter la propre empreinte écologique de la CEB

D'emblée, la Banque cherche à prendre en compte l'exigence écologique dans le fonctionnement de son siège. En outre, elle s'efforce de favoriser un comportement éco-responsable du personnel, les engagements collectif et individuel allant de pair au service du développement durable.

Dans ce cadre, l'action de la CEB vise en priorité à :
(i) limiter le contenu en carbone de son activité ; (ii) optimiser l'utilisation des matières premières et la gestion des déchets ; (iii) privilégier si possible des fournisseurs locaux et respectueux du développement durable.

Renforcer une culture éco-responsable au sein de la Banque

Dans le fonctionnement du siège, la Banque se saisit de la question environnementale tant dans sa logistique courante que dans les travaux d'aménagement et de rénovation de ses locaux. On notera que la CEB occupe une surface globale d'environ 6 200 m², dont elle est entièrement propriétaire, soit près de 70% d'un seul tenant de l'immeuble sis au 55 avenue Kléber, à Paris. Plus ou moins la moitié de cette surface est à usage de bureaux, en raison notamment des contraintes architecturales posées par un immeuble haussmannien du XIX^{ème} siècle. Ce qui ne favorise pas davantage un niveau élevé d'efficacité énergétique, malgré les améliorations substantielles déjà réalisées par la Banque.

À cet effet, l'Institution s'efforce de maîtriser sa consommation de ressources naturelles : eau, papier - outre des dispositions plus qualitatives telles que l'alimentation de ses photocopieurs et imprimantes en papier certifié FSC (*Forest Stewardship Council*) - et électricité par le recours croissant aux ampoules à basse consommation. À ceci, s'ajoute la suppression progressive, depuis 2007, des installations de climatisation privatives au profit d'un raccordement de l'immeuble au réseau urbain d'énergie frigorifique de la Ville de Paris, géré par la société CLIMESPACE.

Depuis plusieurs années, la CEB a également mis en place trois grands processus de recyclage des déchets : (i) piles et batteries légères sont collectées dans des conteneurs spécifiques et transmis à la filière spécialisée ; (ii) les commandes de remplacement de batteries lourdes comprennent l'enlèvement des anciennes et leur retraitement ; (iii) les encres des appareils de reprographie, tubes fluorescents, ampoules électriques, matériels informatiques et téléphones mobiles sont collectés par des sociétés de recyclage spécifiques à chaque type de produit.

Quant aux travaux d'infrastructure, ils incluent l'utilisation systématique de peintures aux solvants aqueux, des éclairages par spots encastrés de type fluorescent ou l'installation de moquettes produites selon les exigences du développement durable.

Pour promouvoir des comportements respectueux de l'environnement, une "charte du développement durable" a été élaborée à l'attention des Agents de la CEB. Ce document, intitulé "Quelques gestes simples pour l'environnement", énonce une série de recommandations pour que chacun se mette "au vert" en douceur. Le personnel est invité à veiller, au moyen de "gestes simples", à diminuer sa consommation de papier et d'électricité, ainsi qu'à mieux gérer ses déchets par le tri sélectif et la limitation des déchets en plastique.

Par ailleurs, l'enquête annuelle de satisfaction sur les fonctions de support transversales à la Banque (moyens généraux, ressources humaines et informatique) intègre depuis 2010 la dimension du développement durable à part entière.

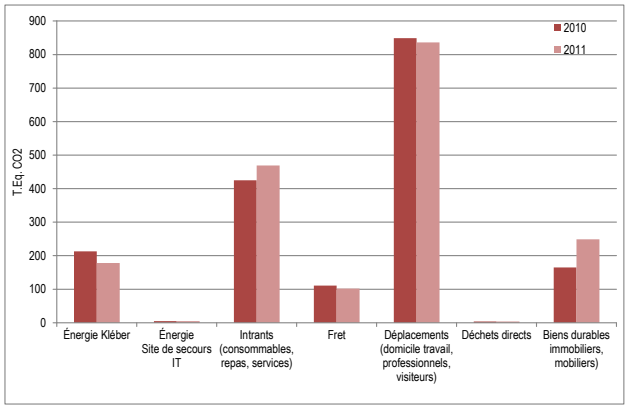
Mesures et résultats

La mission bilan carbone, initiée fin 2010 et achevée à l'issue du premier trimestre 2011, visait à estimer les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées au fonctionnement et à l'activité administrative du siège de la Banque, tout en évaluant également son niveau de dépendance aux énergies fossiles. Ceci, en vue de mettre au point un plan de réduction quantifiée de manière argumentée. Considérée comme un outil précieux de diagnostic puis d'amélioration, cette étude a été actualisée en 2012 avec l'aide du même prestataire que pour la mise en place, par souci de continuité et de cohérence. Un audit global d'efficacité énergétique réalisé lors du 1er trimestre 2012 a fourni une partie des données. À cet égard, en utilisant la méthode conventionnelle DPE (diagnostic de performance énergétique), le positionnement du bâtiment haussmannien qui abrite la CEB le situe en classe F - voir schéma ci-contre.

La méthode de comptabilisation des GES, inspirée de l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), ainsi que le périmètre du bilan carbone actualisé sont demeurés inchangés.

Le tableau ci-dessous compare les résultats entre 2010 et 2011 :

Au total, **les émissions de GES de la CEB s'élèvent à 1 840 tonnes équivalent CO_2** au titre de l'exercice 2011, le taux d'incertitude global ressortant à 36%. Ce taux relativement élevé ne remet pas en cause la hiérarchie des postes comme suit :



À l'exception du poste des "biens durables" qui a connu une augmentation marquée en raison du remplacement du parc informatique (les émissions de GES liées à la fabrication de ces équipements, qui seront ensuite réparties sur cinq ans), le bilan carbone est demeuré globalement stable entre 2010 et 2011.

Tableau de bord	Variation totale	Variation par employé	Total 2011	Par employé 2011	Total 2010	Par employé 2010
Émissions de CO_2						
Émissions totales de CO_2 en T CO_2	4%	3%	1 840	10,7	1 770	10,4
Détail						
Efficacité énergétique des bâtiments						
Consommation totale de chauffage en kWh	-21%	-22%	641 000	3 727	815 000	4 794
Emissions totales liées au chauffage en T CO_2	-21%	-22%	125	0,73	159	0,93
Consommation totale d'électricité (hors perte ligne) en kWh	-4%	-5%	964 000	5 605	1 001 000	5 888
Émissions totales liées liées à l'électricité (hors perte en ligne) en T CO_2	-4%	-5%	46	0,27	48	0,28
Déplacements						
Déplacements domicile-travail en km	1%	0%	975 990	5 674	964 642	5 674
Déplacements domicile-travail en T CO_2	1%	0%	68	0,40	67	0,39
Déplacements professionnels en km	-6%	-7%	2 377 633	13 823	2 525 519	14 856
Déplacements professionnels en T CO_2	-1%	-2%	744	4,33	754	4,44
Papier						
Consommation totale de papier (ramettes papier achetées) en tonnes	14%	12%	11	0,07	10	0,06
Émissions liées au total de papier (ramettes papier achetées) en T CO_2	14%	12%	15	0,09	13	0,08
Déchets						
Déchets éliminés en tonnes	1%	0%	115	0,67	114	0,67
Déchets éliminés en T CO_2	3%	2%	3,51	0,02	3,40	0,02

Suivi et plans d'action

À partir des résultats disponibles et des initiatives déjà prises, un élan supplémentaire est nécessaire pour ancrer le fonctionnement de la Banque dans le développement durable. Au cours de 2012, l'accent sera mis sur : (i) le *fine-tuning* des actions en cours visant à limiter l'empreinte (interne) de la CEB et à défricher de nouveaux domaines ; (ii) la sensibilisation, la responsabilisation et l'appropriation du personnel par une meilleure information ; (iii) le pilotage de la démarche d'ensemble.

III INFORMER ET COMMUNIQUER

La politique de communication et d'information de la CEB a pour priorités de consolider la réputation de l'Institution et de mettre l'accent sur une juste transparence

La CEB a acquis un solide capital de confiance auprès des acteurs les plus liés à son activité, à savoir : ses prêteurs, ses emprunteurs et les autres organisations internationales. Dans le même temps, en tant qu'institution publique, elle se doit de rendre compte de son action dans les conditions appropriées auprès de l'ensemble de ses parties prenantes.

À cet effet, la Banque s'appuie sur et se conforme au cadre de référence interne que constitue sa Politique d'information publique, laquelle est fondée sur les principes de transparence, de responsabilité et d'équilibre. Une version actualisée a été adoptée par le Conseil de direction, sur recommandation du Conseil d'administration, en novembre 2010.

Dans ce cadre, la CEB enrichit régulièrement le contenu de son site web www.coebank.org, le large éventail d'informations permettant à chacun d'apprécier, en toute connaissance de cause, la mission et l'efficacité de la contribution de l'Institution. À titre d'illustration, on peut citer la création des pages les plus récentes lors du 1er trimestre 2012, dédiées respectivement au Programme régional de logement, à la facilité de don connue sous le nom de CEB-ELENA et aux appels d'offres publics effectués par la CEB pour son compte propre.



En utilisant son site web comme le support phare, la Banque s'attache également à diversifier la gamme de ses instruments de communication et à les adapter continûment. La CEB, en effet, déploie sa communication institutionnelle sur un **large spectre**, qui comprend des sites d'information - site web vis-à-vis de l'extérieur, site Intranet des Ressources Humaines dédié aux Agents de la CEB - l'organisation d'événements en passant par la publication de revues, dont notamment la revue trimestrielle CEB Info ainsi que des brochures et études.

Communiquer auprès de chaque partie prenante

La politique de communication institutionnelle de la CEB est relayée par des démarches de communication opérationnelles ciblées sur chacune de ses parties prenantes (*stakeholders*).

Vis-à-vis de ses actionnaires (*shareholders*), la communication de la Banque s'inscrit en priorité sous l'égide de la bonne gouvernance. Elle vise à rendre compte le plus fidèlement possible de la gestion confiée au Management, et à permettre ainsi aux organes collégiaux, dans le respect de leurs compétences respectives, d'exercer efficacement leurs fonctions de pilotage et de contrôle de l'activité.

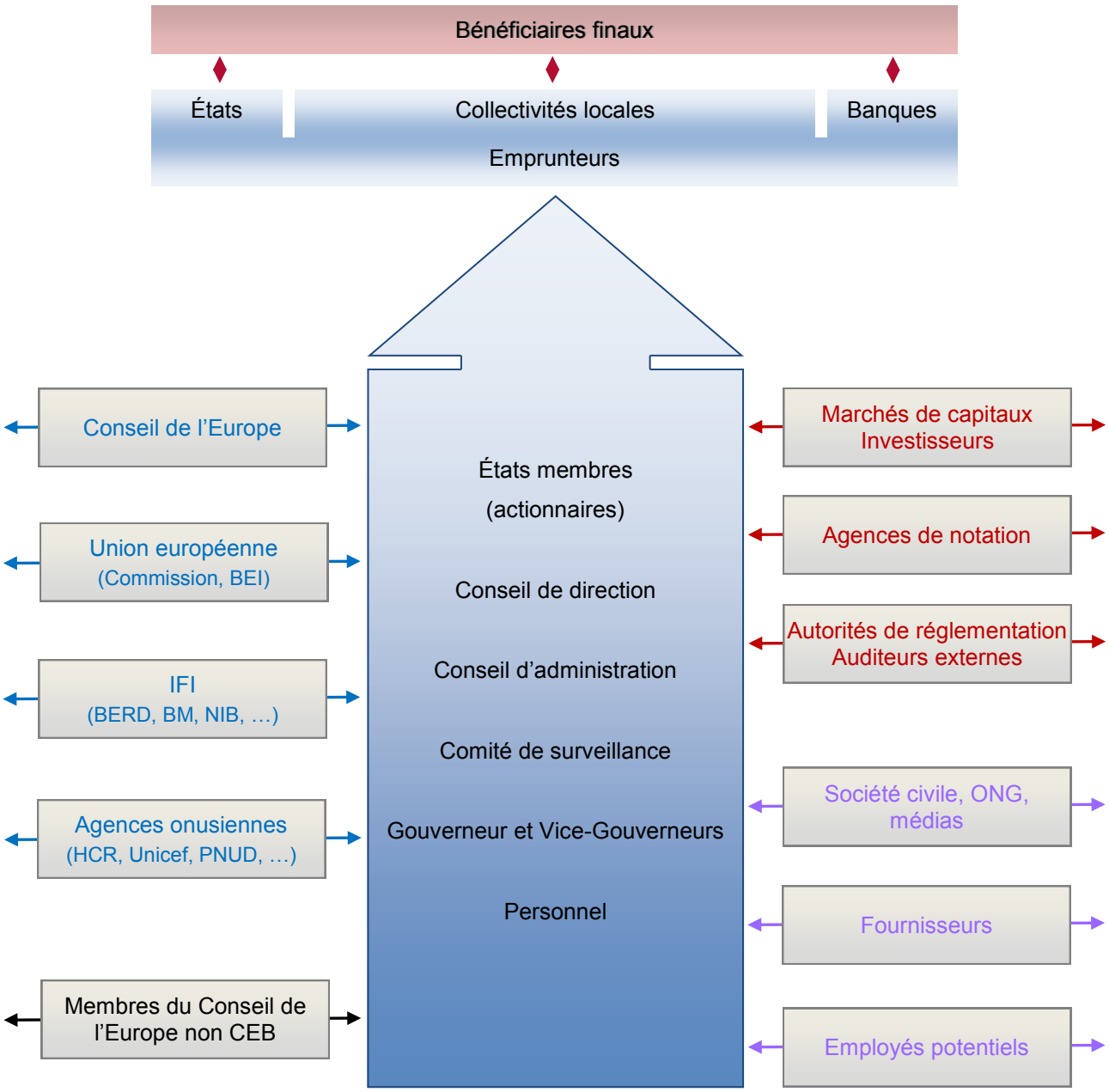
À destination des acteurs très liés à son activité, la communication de la Banque cherche à faire fructifier le capital de confiance dont elle jouit de la part de ses prêteurs, de ses emprunteurs et des organisations internationales avec lesquelles elle a tissé des liens de coopération. Dans ce cadre :

- priorité est donnée à la visibilité opérationnelle, en direction tout particulièrement des emprunteurs et des bénéficiaires des projets financés par la CEB, les seconds étant ainsi sensibilisés à la contribution apportée par la Banque
- une communication ciblée en direction des investisseurs et de la communauté financière a pour but de consolider la notoriété et la signature de la CEB sur les marchés de capitaux

Au sein de l'Institution, la communication interne vise à promouvoir la cohésion du Personnel. Les trois objectifs poursuivis consistent à : (i) informer les Agents dans les conditions appropriées, tant sur le fonctionnement de la Banque et de l'activité en général que sur les dispositions touchant directement à leurs conditions statutaires et à leur environnement de travail ; (ii) mobiliser le Personnel autour d'objectifs communs, au service de la mission de développement social de l'Institution ; (iii) renforcer le caractère d'organisation apprenante (*learning organisation*) de la CEB. Il convient encore de poursuivre les efforts pour atteindre ces objectifs et de nouvelles actions seront prises en ce sens courant 2012.

Auprès du grand public, la communication de la Banque s'efforce, quant à elle, d'apporter une réponse équilibrée au besoin d'information croissant de la société civile et de ses représentants.

Cartographie des parties prenantes de la CEB



Indicateurs GRI

Le GRI (*Global Reporting Initiative*) est le cadre de présentation des rapports de développement durable le plus utilisé. Les lignes directrices sont à l'usage volontaire des organisations qui souhaitent rendre compte des aspects économique, environnemental et social de leurs opérations.

Le tableau ci-dessous indique quelles parties du Rapport sur la Responsabilité Sociale d'Entreprise couvrent les différents indicateurs. La CEB s'efforce de rendre compte du plus grand nombre possible d'entre eux, sur la base de sa propre évaluation et en s'attachant en priorité aux indicateurs les plus pertinents pour l'activité qui est la sienne.

	Stratégie et analyse	
1.1	Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation	Message du Gouverneur, p1 (également dans le Rapport du Gouverneur 2011)
1.2	Description des impacts, risques et opportunités majeurs	Mission sociale de la CEB, p7
	Profil de l'organisation	
2.1	Nom de l'organisation	Mission sociale de la CEB, p7
2.2	Principaux produits et/ou services et marques	Respecter le mandat social de la CEB, p15
2.3	Structure opérationnelle de l'organisation avec description des principales divisions, entités opérationnelles, filiales et fusions	Organigramme, p9
2.4	Lieu où se trouve le siège de l'organisation	Dernière de couverture
2.5	Nombre de pays où l'organisation est implantée et nom des pays où soit l'exploitation est majeure, soit les questions relatives au développement durable traitées dans le rapport s'avèrent particulièrement pertinentes	Rapport du Gouverneur 2011
2.6	Nature du capital et forme juridique	CEB: la banque du développement social en Europe, p7; 8; 13
2.7	Marchés où l'organisation opère (avec répartition géographique, secteurs desservis et types de clients/ bénéficiaires)	Rapport du Gouverneur 2011
2.8	Taille de l'organisation	Chiffres-clés, p2-3 - Rapport du Gouverneur 2011
2.9	Changements significatifs de la taille de la structure de l'organisation ou de son capital durant la période de reporting	Les actionnaires de la CEB, p11; 13
2.10	Récompenses reçues au cours de la période de reporting	Aucune
	Paramètres du rapport	
3.1	Période considérée (par exemple exercice comptable, année calendaire) pour les informations fournies	Avril 2011-Avril 2012
3.2	Date du dernier rapport publié (le cas échéant)	29 Avril 2011
3.3	Cycle considéré (annuel, biennal, etc.)	Annuel
3.4	Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu	Dernière de couverture
3.5	Processus de détermination du contenu du rapport	Processus interne
3.6	Périmètre du rapport (pays, divisions, filiales, installations en crédit-bail, fusions, fournisseurs)	Le rapport en bref, p4
3.7	Indication des éventuelles limites spécifiques du champ ou du périmètre du rapport	Aucune
3.8	Principes adoptés pour la communication des données concernant les coentreprises, filiales, installations en crédit-bail, activités sous-traitées et autres situations susceptibles d'avoir une incidence majeure sur les possibilités de comparaison d'une période à l'autre et/ou d'une organisation à l'autre	Aucun
3.9	Techniques de mesure des données et bases de calculs, y compris les hypothèses et techniques à l'origine des estimations appliquées au renseignement des indicateurs et autres informations figurant dans le rapport	Données et estimations internes
3.10	Explication des conséquences de toute reformulation d'informations communiquées dans des rapports antérieurs et des raisons de cette reformulation (par exemple fusions/acquisitions, modifications de la période considérée, nature de l'activité, méthodes de mesure utilisées)	Aucune
3.11	Changements significatifs, par rapport à la période couverte par les rapports antérieurs, du champ du périmètre ou des méthodes de mesure utilisées dans le rapport	Aucun
3.12	Tableau identifiant l'emplacement des éléments d'information requis dans le rapport	Information fournie dans le rapport
3.13	Politique et pratique courante visant la validation du rapport par des personnes externes à l'organisation	Aucune certification externe recherchée

Gouvernance, engagements et dialogue

4.1	Structure de gouvernance de l'organisation y compris les comités relevant du plus haut organe de gouvernance responsables de tâches spécifiques telles que la définition de la stratégie ou la supervision de l'organisation	Gouvernance de l'Institution, p8
4.2	Indiquer si le président du conseil d'administration (ou assimilé) est aussi un administrateur exécutif	Les dirigeants de la CEB au 2 mai 2012, p8
4.3	Pour les organisations ayant un système à organe unique, indiquer le nombre d'administrateurs indépendants et/ou non exécutifs	Rapport du Gouverneur 2011; Les actionnaires de la Banque au 31 décembre 2011; page "organes" du site web
4.4	Mécanismes permettant aux actionnaires et aux salariés de faire des recommandations ou de transmettre des instructions au conseil d'administration (ou assimilé)	Gouvernance de l'Institution, p8; Instances de représentation du personnel, p23
4.5	Lien entre les rémunérations des membres du conseil d'administration (ou assimilé) et des cadres supérieurs et des cadres dirigeants (y compris les indemnités de départ) et la performance de l'organisation (y compris sociale et environnementale)	Rapport du Gouverneur 2011 - Notes aux États financiers (A.7)
4.6	Processus mis en place par le conseil d'administration (ou assimilé) pour éviter les conflits d'intérêt	Éthique et vie privée : Code de conduite
4.7	Processus de détermination des qualifications et de l'expertise exigée des membres du conseil d'administration (ou assimilé) pour décider des orientations stratégiques de l'organisation en matière de questions économiques environnementales et sociales	Statut de la CEB
4.8	Missions ou valeurs, codes de bonne conduite et principes définis en interne par l'organisation sur sa performance économique, environnementale et sociale et état de leur mise en pratique	Statut de la CEB, Code de conduite, Politique environnementale, Politique de prêt et de financement de projets
4.9	Procédures définies par le conseil d'administration (ou assimilé) pour superviser la manière dont l'organisation identifie et gère sa performance économique, environnementale et sociale et notamment les risques, opportunités, ainsi que le respect des normes internationales, des codes de bonne conduite et des principes	Statut de la CEB
4.10	Processus d'évaluation de la performance propre du conseil d'administration (ou assimilé) notamment du point de vue économique, environnementale et social	Gouvernance de l'Institution, p8
4.11	Explication sur la position de l'organisation quant à la démarche ou au principe de précaution	Politique environnementale, p19
4.12	Chartes, principes et autres initiatives, d'origine extérieure en matière économique, environnementale et sociale, auxquelles l'organisation a souscrit ou donné son aval	Interaction avec le Conseil de l'Europe, p7-8 ; Conformité aux bonnes pratiques et intégrité, p12
4.13	Affiliation à des associations (associations professionnelles) ou adhésion à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts dans lesquelles l'organisation : détient des postes au sein des organes de gouvernance, participe à des projets ou à des comités, apporte des financements dépassant la simple cotisation, ou considère sa participation comme stratégique	Partenariats, p10-11
4.14	Liste des groupes de parties prenantes	Cartographie des parties prenantes de la CEB, p27
4.15	Base d'identification et sélection des parties prenantes avec lesquelles dialoguer	Communiquer auprès de chaque partie prenante, p26
4.16	Démarche de ce dialogue et notamment fréquence par type et par groupe de parties prenantes	Communiquer auprès de chaque partie prenante, p26
4.17	Questions et préoccupations clés soulevées via le dialogue avec des parties prenantes et manière dont l'organisation y a répondu, notamment lors de l'établissement de son rapport	Communiquer auprès de chaque partie prenante, p26

Approche managériale et indicateurs de performance

ÉCONOMIQUE		
EC1	Valeur économique directe créée et distribuée, incluant les produits, les coûts opérationnels, prestations et rémunérations des salariés, donations et autres investissements pour les communautés, les résultats mis en réserves, les versements aux apporteurs de capitaux et aux gouvernements	Chiffres-clés ; Rapport du Gouverneur 2011 – États financiers
EC2	Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés aux changements climatiques	n/a
EC3	Étendue de la couverture des retraites avec des plans de retraite à prestations définies	Cadre général – Régime de pension, p21
EC4	Subventions et aides publiques significatives reçues	Actionnaires de la CEB, p11
EC5	Distribution des ratios comparant le salaire d'entrée de base et le salaire minimum local sur les principaux sites opérationnels	Supérieur; barème de traitement, p21
EC6	Politique, pratiques et part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels	Aucune
EC7	Procédures d'embauche locale et proportion de cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels	n/a

ENVIRONNEMENTAL		
EC8	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et des services, principalement publics, réalisés via une prestation commerciale en nature ou à titre gratuit	Lignes d'action sectorielle, p15
EC9	Compréhension et description des impacts économiques indirects significatifs, y compris l'importance de ces impacts	Évaluation ex post
EN1	Consommation de matières en poids ou en volume	Mesures et résultats, p25
EN2	Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées	Pas d'information
EN3	Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire	Information donnée par EdF
EN4	Consommation d'énergie indirecte répartie par source d'énergie primaire	Mesures et résultats, p25
EN5	Énergie économisée grâce à l'efficacité énergétique	Pas d'information
EN6	Initiatives pour fournir des produits et des services reposant sur des sources d'énergie renouvelables ou à rendement amélioré, réductions des besoins énergétiques obtenues suite à ces initiatives	Pas d'information
EN7	Initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte et réductions obtenues	Maîtriser les impacts environnementaux directs, p24-25
EN8	Volume total d'eau prélevé, par source	Marginal (eau utilisée uniquement pour le système sanitaire)
EN9	Sources d'approvisionnement en eau significativement touchées par les prélèvements	n/a (voir EN8)
EN10	Pourcentage et volume total d'eau recyclée et réutilisée	n/a (voir EN8)
EN11	Location Emplacement et superficie des terrains détenus, loués et gérés dans ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées	Maîtriser les impacts environnementaux directs, p24-25
EN12	Description des impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité des aires protégées ou des zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées	n/a (activités de bureau dans un environnement très urbain)
EN13	Habitats protégés ou restaurés	n/a (voir EN12)
EN14	Stratégies, actions en cours et plans futurs de gestion des impacts sur la biodiversité	n/a (voir EN12)
EN15	Nombre d'espèces menacées figurant sur la Liste rouge mondiale de l'UICN et sur son équivalent national et dont les habitats se trouvent dans des zones affectées par des activités par niveau de risque d'extinction	n/a (voir EN 2)
EN16	Émissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre, en poids	Mesures et résultats, p25
EN17	Autres émissions indirectes pertinentes de gaz à effet de serre en poids	n/a
EN18	Initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réductions obtenues	Maîtriser les impacts environnementaux directs, p24-25
EN19	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone, en poids	Négligeable (activités de bureau uniquement)
EN20	Émission de NOx, SOx et autres émissions significatives dans l'air par type et par poids	Voir EN8
EN21	Total des rejets dans l'eau par type et par destination	Pas d'information
EN22	Masse totale de déchets, par types et par destination	Mesures et résultats, p25
EN23	Nombre total et volume de versements accidentels significatifs	Aucun
EN24	Masse des déchets transportés, importés, exportés ou traités et jugés dangereux aux termes de la Convention de Bâle, Annexe I, II, III et IV ; pourcentage de déchets exportés dans le monde entier	Aucun
EN25	Identification, taille, statut de protection et valeur de biodiversité des sources d'approvisionnement en eau et de leur écosystème connexe significativement touchés par l'évacuation et le ruissellement des eaux de l'organisation	n/a (voir EN12)
EN26	Initiatives pour réduire les impacts environnementaux des produits et des services, et portée de celles-ci	Des financements socialement responsables, p15-19
EN27	Pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés ou réutilisés, par catégorie	n/a
EN28	Montant des amendes significatives et nombre total de sanctions non pécuniaires, réglementations en matière d'environnement	Aucun
EN29	Impacts environnementaux significatifs du transport des produits, autres marchandises et matières utilisées par l'organisation dans le cadre de son activité et du transport des membres de son personnel	Mesures et résultats, p25
EN30	Total des dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement par type	Lignes d'action sectorielle, p15

SOCIAL		
LA1	Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique	Renforcement, diversité et parité de l'effectif : chiffres, p22
LA2	Turnover du personnel en nombre de salariés et en pourcentage par tranche d'âge, sexe et zone géographique	Renforcement, diversité et parité de l'effectif : chiffres, p22
LA3	Prestations versées aux salariés à temps plein qui ne sont pas versés aux intérimaires, ni aux salariés en contrat à durée déterminée, ni aux salariés à temps partiel, par activités majeures	Travailler de manière responsable, p22-23; Statut du Personnel de la CEB; régime de pension
LA4	Pourcentage de salariés couverts par une convention collective	Relations sociales, p23 (la CEB, en temps qu'IFI, a son propre règlement intérieur applicable à ses employés)
LA5	Délai minimal de notification préalable à toute modification d'organisation, en indiquant si ce délai est précisé dans une convention collective	Statut du Personnel de la CEB, p21
LA6	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes Direction-salariés d'hygiène et de sécurité au travail visant à surveiller et à donner des avis sur les programmes de santé de sécurité au travail	Relations sociales, p23
LA7	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, nombre de journées de travail perdues et nombre total d'accidents du travail mortels, par région	Pas d'information
LA8	Programme d'éducation, de formation, de conseil, de prévention et de maîtrise des risques mis en place pour aider les salariés, leur famille ou les membres des communautés locales en cas de maladie grave	Plan pandémie, p22
LA9	Questions de santé et de sécurité couvertes par des accords formels avec les syndicats	Instances de représentation du personnel, p23
LA10	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle	Pas d'information
LA11	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière	Formation, p22
LA12	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques	Appréciation des performances, p22
LA13	Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par sexe, tranche d'âge, appartenance à une minorité et autres indicateur de diversité	Renforcement, diversité et parité de l'effectif : chiffres, p22
LA14	Rapport du salaire de base des hommes et celui des femmes par catégorie professionnelle	Identique
DROITS DE L'HOMME		
HR1	Pourcentage et nombre total d'accords d'investissement significatifs incluant des clauses relatives aux droits de l'Homme ou ayant été soumis à un contrôle sur ce point	Interaction avec le Conseil de l'Europe, p8
HR2	Pourcentage de fournisseurs et de sous-traitants majeurs dont le respect des droits de l'Homme a fait l'objet d'un contrôle ; mesures prises	Interaction avec le Conseil de l'Europe, p8
HR3	Nombre total d'heures de formation des salariés sur les politiques et procédures relatives aux droit de l'Homme applicables dans leur activité ; pourcentage de salariés formés	n/a
HR4	Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises	Pas d'information
HR5	Activités identifiées au cours desquelles le droit à la Liberté syndicale et la négociation collective risqué d'être menacé ; mesures prises pour assurer ce droit	Éthique et protection de la vie privée – Code de conduite, p23
HR6	Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents impliquant le travail d'enfants ; mesures prises pour contribuer à interdire ce type de travail	Pas d'information
HR7	Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire ; mesures prises pour contribuer à abolir ce type de travail	Pas d'information
HR8	Pourcentage d'agents en charge de la sécurité ayant été formés aux politiques ou procédures de l'organisation relatives aux droits de l'Homme applicables dans leur activité	Aucun
HR9	Nombre total d'incidents impliquant la violation des droits des populations autochtones et mesures prises	Aucun
SOCIÉTÉ		
SO1	Nature, portée et efficacité de tout programme et pratique d'évaluation et de gestion des impacts des activités, à tout stade d'avancement, sur les communautés	Politique environnementale, p19
SO2	Pourcentage et nombre total de domaines d'activité stratégique soumis à des analyses de risques en matière de corruption	Conformité aux bonnes pratiques et intégrité, p12
SO3	Pourcentage de salariés formés aux politiques et procédures anti-corruption de l'organisation	Conformité aux bonnes pratiques et intégrité, p12
SO4	Mesures prises en réponse à des incidents de corruption	Conformité aux bonnes pratiques et intégrité, p12

SO5	Affichage politique, participation à la formulation des politiques publiques et lobbying	n/a
SO6	Total des contributions versées en nature et en espèces aux partis politiques, hommes politiques et institutions connexes, par pays	Aucune
SO7	Nombre total d'actions en justice pour comportement anti-concurrentiel, infractions aux lois anti-trust et pratiques monopolistiques ; résultats de ces actions	n/a
SO8	Montant des amendes significatives et nombre total des sanctions non financières pour non-respect des lois et des règlementations	Aucun
RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS		
PR1	Étapes du cycle de vie où sont évalués en vue de leur amélioration les impacts des produits et des services sur la santé et la sécurité, et pourcentage de catégories de produits et de services significatives soumises à ces procédures	n/a
PR2	Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services, par type de résultat	n/a
PR3	Type d'information sur les produits et les services requis par les procédures et pourcentage de produits et de services significatifs soumis à ces exigences d'information	n/a
PR4	Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes de volontaires concernant l'information sur les produits et les services et leur étiquetage, par type de résultat	n/a
PR5	Pratiques relatives à la satisfaction client et notamment résultat des enquêtes de satisfaction client	n/a
PR6	Programmes de veille de la conformité aux lois, normes et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainage	n/a
PR7	Nombre total d'incidents de non-conformité aux règlementations et aux codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainages, par type de résultat	n/a
PR8	Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et de perte de données relatives aux clients	n/a
PR9	Montant des amendes significatives encourues pour non-respect des lois et des règlementations concernant la mise à disposition et l'utilisation des produits et des services	n/a

Supplément GRI sur le secteur des services financiers

FS1	Politiques assorties de composantes environnementales et sociales particulières appliquées aux secteurs d'activité	Politique environnementale, p18
FS2	Procédures d'évaluation et d'identification des risques environnementaux et sociaux dans les secteurs d'activité	Des financements socialement responsables, p17; 19
FS3	Processus de surveillance de la mise en œuvre et de la conformité aux exigences environnementales et sociales dont il est fait état dans les entités ou les transactions avec les clients	Des financements socialement responsables, p17; 19
FS4	Processus d'amélioration des compétences du personnel relatives aux politiques environnementales et sociales appliquées aux secteurs d'activité	Notes explicatives et formation interne
FS5	Interactions avec les clients, les entités détenues et les partenaires d'affaires sur les risques et les opportunités des volets environnementaux et sociaux	Questions/réponses (reporting normalisé, questionnaires) et missions d'enquête *in situ*
FS6	Pourcentage du portefeuille par région, taille pour chaque secteur d'activité	Respecter le mandat social de la CEB, p15-16; Rapport du Gouverneur 2011
FS7	Valeur monétaire des produits et des services conçus en vue de générer un bénéfice social par secteur d'activité et ventilé par objet	Respecter le mandat social de la CEB, p15; Rapport du Gouverneur 2011
FS8	Valeur monétaire des produits et des services conçus en vue de générer un bénéfice environnemental par secteur d'activité et ventilé par objet	Respecter le mandat social de la CEB, p15; Rapport du Gouverneur 2011
FS9	Portée et fréquence des audits d'évaluation de la mise en œuvre des politiques environnementales et sociales et de procédures d'évaluation des risques	Revue *in situ* des projets sensibles au moins une fois par an, et plus au besoin
FS10	Pourcentage et nombre d'entreprises détenues dans le portefeuille de l'institution avec laquelle l'entreprise répondant a eu des échanges portant sur des questions environnementales et sociales	Rapport du Gouverneur 2011
FS11	Pourcentage des actifs faisant l'objet d'un filtrage/tamisage positif ou négatif en matière environnementale ou sociale	Chaque projet fait l'objet d'un screening environnemental
FS12	Politique en matière de vote appliquée aux questions environnementales ou sociales portant sur des actions dont l'entreprise répondante possède les droits de vote ou de recommandation en matière de vote	Aucune

Photos :
Couverture et vignettes : © iofoto - Fotolia.com
Autres : © jwohlfeil - Fotolia.com; © SuperStock - ingimage.com; photothèque CEB



CEB

COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

55, avenue Kléber
F-75116 PARIS, France

www.coebank.org
info@coebank.org

Téléphone : +33 (0)1 47 55 55 00
Fax : +33 (0)1 47 55 03 38
Swift : CEFPFRPP

Composition du papier : 60% fibres recyclées et 40% fibres vierges FSC